

SECRETARIAT GENERAL
MDT/PN/NL/IM

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2010

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : M. Julien LEGER.

ADOpte A L'UNANIMITE

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2010.

ADOpte A L'UNANIMITE

Liste des arrêtés pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DIRECTION DES FINANCES ET DU BUDGET

1

Marché à procédure adaptée pour la surveillance par des conducteurs de chien de manifestations organisées par la Ville de Champigny.

Approbation du marché présenté par l'entreprise Société H.S.P., située au 5 avenue Anna 94500 Champigny sur Marne.

Commission concernée :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

2

Exercice du droit de préemption sur le droit au bail d'un local commercial sis 11 rue Albert Thomas situé dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat du centre ville.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

3

Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la mise en vente par M. LEMARTINEL d'un pavillon d'une surface habitable d'environ 98 m² sis 111 avenue Roger Salengro, cadastré section AF n° 57, d'une superficie de 287 m², moyennant le prix de 257 000 euros proposé par le

vendeur, auquel s'ajoute une commission d'agence de 13 000 euros à la charge de l'acquéreur. Ce prix s'applique à un immeuble libre de toute location et de toute occupation.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

4

Groupe scolaire Romain Rolland A.

Mise à disposition de l'association Portugaise Socio-Culturelle et Récréative de locaux scolaires sis 2 rue Paul Bert, en dehors des heures réservées à l'Education nationale, afin d'y effectuer des répétitions de danse folklorique.

Approbation de la convention de mise à disposition à titre gratuit, à intervenir pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

5

Groupe scolaire Romain Rolland B.

Mise à disposition de l'association Alegria de Origine Portugaise de locaux scolaires sis 11 rue Parmentier, en dehors des heures réservées à l'Education nationale, afin d'y effectuer des répétitions de musique, chant et danse folklorique.

Approbation de la convention de mise à disposition à titre gratuit, à intervenir pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

6

Prestations d'entretien des chaudières murales et au sol, y compris éventuel remplacement de matériel pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013.

Attribution du marché à l'entreprise GAZ HOP, 31 quai Blanqui - 94140 Alfortville

Commission concernée :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

7

Maintenance, dépannage et fourniture pour les matériels et les installations de lutte contre l'incendie pour l'année 2009 (prestations reconductibles expressément pour les années 2010, 2011 et 2012).

Avenant n° 1 au marché conclu avec la société SICLI, 33, rue Maurice Gunsbourg - 94200 Ivry sur Seine.

Commission concernée :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

DIRECTION DE LA JEUNESSE

8

Organisation d'un séjour de ski en direction de 24 jeunes (11-15 ans) assistés par 4 accompagnateurs pour la période du samedi 27 février au samedi 6 mars 2010 au Chalet Côte Belle à Vaujany (38114).

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes :

Coût de la prestation (hébergement, pension complète, location du matériel de ski, forfait de ski, transport aller et retour et cours de ski) : 14 980 euros : 28 = 535 euros

Coût des activités : 364 euros : 28 = 13 euros (non inclus dans la convention)

Coût de la pharmacie : 64 euros : 28 = 2,29 euros (non inclus dans la convention)

Coût total du séjour : 15 408 euros : 28 = 550,29 euros

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

9

Organisation d'un séjour de ski en direction de 24 jeunes (11-15 ans) assistés par 4 accompagnateurs pour la période du samedi 27 février au samedi 6 mars 2010 au Chalet Côte Belle à Vaujany (38114).

Convention entre ATR « Alpes Tours réservations » - ZA du pré de la Dame Jeanne – 60128 Plailly - et la Ville de Champigny représentée par le 1^{er} adjoint, M. Christian FAUTRE.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Intervention de M. FUCHS en ce qui concerne l'arrêté n° 2.

« Monsieur le Maire, la loi vous fait obligation de faire dans le délai d'un an une proposition de remplacement commercial. Je ne peux toutefois pas imaginer que vous procédiez à cette préemption sans avoir quelque piste pour l'utilisation de ce local commercial. Pouvez-vous en communiquer l'essentiel au conseil ?

Sur l'arrêté n° 3, vous avez préempté le pavillon de 98m² habitable sur une superficie de 257m² sis au 111 de l'avenue Roger Salengro. En quoi la préemption de ce terrain et de ce pavillon offrent-ils un intérêt pour la ville ? sauf à supposer que vous assurez ainsi la possibilité de créer ultérieurement un ensemble plus vaste.

Il y a nécessité de construire des logements répondant aux besoins de toutes les couches sociales. Pour pouvoir construire, il faut constituer des réserves foncières. Pour diminuer les temps de trajet, les fatigues, les stress qui en découlent, freiner l'utilisation de l'automobile, il faut choisir prioritairement les axes aménageables pour un développement de l'offre de transports en commun en particulier en site propre. C'est le cas sur la RN 4 comme sur l'avenue du Général de Gaulle.

Je suis donc favorable à la création de réserves foncières le long de ces axes. Votre démarche procède sans doute d'une réflexion de ce type et je l'approuve. Il nous restera à obtenir que les améliorations des transports en commun prévues (TVM et requalification de la N4) soient réalisées rapidement.

Il serait souhaitable que vous nous teniez informés des lignes directrices de votre action et que nous ayons prochainement ici un débat sur l'aménagement des grands axes de notre ville. »

Réponse de M. le Maire concernant l'arrêté n° 2.

« Sur l'arrêté n°2 concernant l'exercice du droit de préemption sur la boutique Beurel, pour être rapide, sur ce magasin nous avons fait d'abord un acte de défense. En effet, le bail était à céder. Mais nous savions déjà qu'une société de pompes funèbres était sur les rangs. Nous voulions éviter qu'il y ait une société de pompes funèbres supplémentaire car la Ville en est largement dotée. Sur les pistes, il y en a qui sont en cours effectivement. Il est un peu tôt pour en parler. Le délai d'un an est un délai que nous connaissons bien. Il nous oblige à aller vite. Des pourparlers sont entamés sur plusieurs pistes. C'est un peu tôt, je pense, pour en

parler aujourd'hui. Mais si on sent que c'est un emplacement qui a un attrait. Déjà, des gens ont fait connaître des intentions avec des options diverses. »

Réponse de M. DESSEIGNE concernant l'arrêté n° 2.

« Je n'ai pas-grand-chose à ajouter. Effectivement, il y a plusieurs pistes. Ce qui nous a conduit à exercer le droit de préemption, c'est le fait que l'acquéreur potentiel du fonds de commerce était une société de pompes funèbres. On a pensé qu'en entrée de ville, ce n'était pas optimum. D'autant que ce service est déjà largement représenté dans le centre ville, avec deux autres sociétés. Après, sur les pistes, je confirme ce que dit M. le Maire. On est trop en amont. C'est un emplacement qui suscite de l'intérêt. On voit des personnes mais rien n'est arrêté. D'autant que l'on travaille en relations étroites avec la Chambre de commerce et d'industrie qui nous a conseillés sur l'exercice du droit de préemption. »

Réponse de M. CHARLES concernant l'arrêté n° 3.

« En 2008, notre conseil municipal a approuvé l'adhésion de notre ville à l'établissement public foncier d'Ile de France qui a été créé avec l'accord de plusieurs départements d'Ile de France. D'autres départements ont refusé. Dans notre département, l'établissement public foncier a établi avec différentes communes, dont la nôtre, une convention qui a été votée par le conseil. Dans cette convention, il a été arrêté par le conseil municipal des périmètres d'intervention foncière qui sont donc, comme l'explique notre collègue M. FUCHS, effectivement entre autres mais pas tout à fait seulement, mais bien évidemment prioritairement ceux des grands axes. L'établissement public foncier d'Ile de France s'est vu doté par notre conseil municipal d'une mission d'observation qui est accompagnée par nos services des mutations foncières qui peuvent se faire sur ces grands axes. Comme vous l'avez dit, nous optimisons l'idée de construire du logement, des commerces et des activités en fonction des règles d'urbanisme qui sont aujourd'hui connues et qui pourraient évoluer demain.

Le pavillon en vente est une première acquisition qui devrait pouvoir concerner d'autres propriétaires qui se sont fait connaître auprès de nous, qui sont vendeurs de leur foncier à proximité. On pourrait constituer une première emprise permettant peut-être, et je ne vais pas aller trop loin, de faire quelques dizaines de logements. En tout cas, cette acquisition est la première démarche de ce processus qui, pour l'instant, s'exerce par le biais du droit de préemption et d'une acquisition amiable. Au-delà, il ne faut pas, on ne va pas présager de ce qui va se passer. On est en observation très forte sur ces grands axes, liés à la proximité des transports en commun, en espérant aussi que ces transports en commun s'améliorent dans des zones qui sont des zones urbaines assez marquées et qui offrent aussi une diversité en matière d'habitat, de commerce, d'activité, de proximité des établissements scolaires eux-mêmes diversifiés, notamment pour le secondaire. C'est bien dans l'esprit qui participe de cette préemption avec l'établissement public foncier d'Ile de France. »

M. CHEVALIER qui souhaitait également prendre la parole indique qu'il voulait poser les mêmes questions que M. FUCHS. Il prend note des réponses données.

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

1

Orientations générales du budget 2010

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics, Personnel communal Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. FAUTRE.

Intervention de M. FAUTRE.

« A l'ordre du jour de ce conseil municipal, nous devons, ce soir, débattre des orientations budgétaires de notre ville, acte annuel majeur de la vie de la commune, avant le vote du budget primitif qui interviendra le 31 mars prochain.

C'est dans un contexte de tensions sociales fortes et de perspectives incertaines qu'il se présente.

En effet, la crise profonde qui a secoué la planète en 2008 n'en finit plus de traîner son cortège de drames humains. Au départ financière et économique, elle s'est rapidement transformée en crise de l'emploi et en crise sociale, détériorant durement les conditions de vie de nombreuses familles. Cette situation n'est pas sans incidences sur l'action quotidienne des collectivités territoriales qui, face aux fortes demandes sociales, doivent, elles-mêmes, subir une dégradation des financements publics.

La dégradation économique et sociale est telle que je ne peux pas ne pas en faire état, n'en déplaise certainement à nos collègues défendant les choix du gouvernement. Mais cette situation conforte nos choix solidaires.

Le chômage explose :

En 2009, il a atteint 18,2%.

587 800 personnes sont venues gonfler le contingent des demandeurs d'emploi, dont 200 000 dans l'industrie, secteur essentiel pour l'économie.

Au total plus de 4 millions de personnes sont aujourd'hui demandeurs d'emploi. Et malheureusement pour 2010, les prévisions sont alarmantes. L'INSEE, l'OCDE, les économistes, le directeur de Pôle Emploi, tous annoncent la poursuite de l'hémorragie. Pas de répit pour les licenciements. L'actualité est là pour le confirmer. Total a déjà annoncé la fermeture de son usine à Dunkerque, 370 emplois directs supprimés et 570 indirects.

A Champigny, ce sont 500 personnes dans la dernière période qui ont rejoint la longue liste des chômeurs.

L'exclusion progresse :

Une montée en flèche du chômage qui précipite de nombreuses familles vers la vie précaire et l'exclusion sociale, déjà bien ancrée dans notre société.

1 million de personnes ne percevront plus d'indemnités en 2010. Dans notre ville, Champigny, 1 000 personnes seront concernées. **3,5 millions de personnes** sont mal logées ou pas logées. **Plus de 8 millions** de personnes vivaient en 2007, soit avant la crise, en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 910 euros.

Autre constat préoccupant : les enfants et les adolescents sont plus touchés par la pauvreté que le reste de la population.

Les retraités ne sont pas épargnés. 12 % d'entre eux ont recours à l'aide alimentaire. 4 millions vivent avec moins de 700 euros après avoir travaillé pratiquement toute leur vie.

Devant un tel tableau, comment ne pas s'inquiéter de l'avenir ?

Il n'y a guère que le président de la République, son gouvernement et le MEDEF, pour marteler que cela va aller mieux en 2010 grâce à une reprise de la croissance.

Mais tout le monde n'est pas touché par la crise

Oui, il y a une reprise. Mais pas pour ceux qui souffrent, qui se lèvent tôt, qui se saignent aux quatre veines pour échapper aux fin de mois difficiles.

L'embellie concerne les banques, les marchés financiers, les actionnaires du CAC 40, en fait les responsables de la crise

Il suffit d'observer d'où proviennent les bonnes nouvelles : Les places financières ont vu leurs résultats progresser.

La bourse de Paris a terminé avec une progression de 22% en 2009. Les entreprises continuent d'enregistrer d'énormes profits. **21 milliards d'euros pour le CAC 40 en 2009.**

Pour ne citer que quelques exemples :

Total : 8 milliards de bénéfices en 2009 après 13,4 milliards en 2008, plus gros profits jamais enregistrés par une entreprise française.

SANOFI : 8 milliards

Les grands patrons ont gardé leurs salaires astronomiques et leurs parachutes dorés.

Et tous ces résultats après avoir reçu 37 milliards d'aides de l'Etat, bénéficié d'un plan de relance et d'allègement de charges patronales.

Une aide publique qui a porté **le déficit de l'Etat à 138 milliards pour l'année 2009.**

Ce qui n'est pas acceptable, c'est que cet argent public a seulement été utilisé pour réactiver la spéculation financière et la course aux profits des banques, des grands groupes.

Il n'a nullement servi à sauvegarder l'emploi, à enrayer la dégradation sociale, à protéger les salariés et leurs familles.

Ce qui n'est pas acceptable, c'est que le gouvernement sarkozyste par la voix de son ministre du budget demande aux contribuables et aux familles modestes, aux collectivités territoriales de régler encore une fois la facture : **50 milliards d'économie sur les dépenses publiques à faire d'ici 2013** pour répondre aux exigences des critères de convergence de Maastricht, et respecter le déficit public de 3% du PIB.

Ce qui n'est pas acceptable, c'est que les multiples cadeaux du gouvernement – paquet fiscal, niches fiscales, exonérations d'impôt- représentent en 2009 **70,7 milliards de manque à gagner aux recettes budgétaires de l'Etat.**

En comparaison :

- le déficit prévisionnel 2010 de l'Etat est de 149,2 milliards

- le non remplacement d'un retraité sur deux, mesure phare de la RGPP, aboutirait à une économie de **7,7 milliards d'économie sur le budget 2010.** Un constat qui fait dire à la Cour des Comptes que cette révision des politiques publiques n'aboutit seulement « au plan budgétaire qu'à des résultats modestes ».

En fait ce qui alourdit le déficit, ce sont les cadeaux aux plus riches, ce n'est pas le financement de l'action publique, du service public.

Ce qui n'est pas acceptable, c'est que le gouvernement préfère démanteler le service public, l'éducation, la santé, le logement, la justice, le transport, l'énergie, tout y passe. Il casse le statut des fonctionnaires. Il supprime 36 000 postes dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

Son objectif : livrer les secteurs du service public les plus rentables aux appétits financiers des grands groupes privés.

Et comme ce n'est pas suffisant, il durcit ses attaques en direction des services publics locaux: Il réforme l'organisation territoriale. Avec son projet, il veut réduire les espaces de démocratie de proximité, de résistance à cette politique libérale que représentent les collectivités territoriales et organise la suppression des départements.

Il remet en cause la liberté d'action, l'autonomie fiscale des collectivités locales

Depuis 2008, le gouvernement applique aux dépenses nettes du budget de l'Etat la règle du 0% en volume, une mesure répercutée sur les dotations et les compensations qu'il verse aux collectivités.

Et à entendre les propos de Monsieur FILLION, la vis n'a pas fini d'être serrée puisqu'il annonce que les dépenses publiques globales ne progresseront désormais que de 1% par an dès 2011.

De plus, s'agissant des effectifs, c'est la poursuite du non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 jusqu'à la fin du quinquennat. L'intervention du gouvernement, comme le déclare Monsieur WOERTH, est de transférer l'énorme déficit de l'Etat vers les collectivités territoriales et d'obliger celles-ci à se plier à la casse des services publics au profit des lois du marché, du tout marchand.

La loi de finances 2010 ne faillit pas à cette logique de réduction financière, elle l'amplifie même avec la suppression de la taxe professionnelle.

Pour Champigny cette suppression se solde par un manque à gagner de 213 000 euros dont nous aurions dû bénéficier par l'évolution des bases, c'est-à-dire par le fait d'un nombre plus grand d'entreprises. Et parce qu'on ne pourra pas appliquer l'augmentation des taux en 2010, nous subissons un manque à gagner de 580 000 €.

L'Etat dit qu'il compensera mais de quelle façon ? Et quid du niveau de cette compensation et de sa pérennité pour 2011 et les années futures ? L'Etat n'a donné aucun engagement ferme. Au vu des baisses régulières des compensations, enregistrées depuis des années dans ce domaine, on ne peut qu'exprimer une méfiance légitime.

Une simulation parue dans la presse fait apparaître un gain pour notre ville, après la réforme de la taxe professionnelle, d'1,8 million

En fait, il n'en est rien car ces recettes supplémentaires, par le biais d'autres modifications fiscales, sont reversées dans un fonds national de garantie individuelle qui permet de compenser les communes qui subiront des pertes après la réforme de la TP. Je le répète donc, notre ville va, par cette réforme, perdre des ressources.

Et qu'en est-t-il des autres contributions ?

La dotation globale de fonctionnement est calculée sur le produit de 2009 plus 0,6 % soit la moitié des 1,2% d'inflation prévisionnelle prévus cette année. Par la direction générale des collectivités territoriales, nous savons que nous perdrons 100 000 € par rapport à 2009. Le complément de garantie de la dotation forfaitaire des communes est prévu en diminution de 2%.

La dotation de compensations de la TP, c'est 10 % en moins pour Champigny

La compensation d'exonération de la TH, c'est 2% en moins pour Champigny.

Le FSRIF connaît depuis 2008 une baisse sensible, - 4,8 % en 2008 et -1,5 % en 2009.

A ce désengagement, il faut ajouter la crise immobilière qui a entraîné la chute des droits de mutation. Entre 2008 et 2009, la ville a perdu 809 000 euros.

De plus, les conseils généraux sont eux-aussi frappés par les mesures de restrictions financières. Le conseil général du Val de Marne n'est pas épargné, il est lui-aussi obligé de revoir ses dépenses et notamment les aides qu'il octroie aux communes.

Ainsi, dès 2010, le soutien aux crèches municipales de notre ville sera diminué de 160 000 euros. Nous allons donc interpeller la CAF pour que sa participation soit plus importante, eu égard à sa compétence dans le domaine de la petite enfance.

Dans le même temps, le panier du maire a augmenté de 20%, ces 5 dernières années, les besoins des populations aussi et la crise a généré une forte demande sociale.

Ce qui met les collectivités dans une situation compliquée et précaire car il leur faudrait répondre aux besoins des habitants -qui augmentent- avec moins de recettes. Et de plus, alors que l'Etat réduit sa participation, il impose aux collectivités sans moyens la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et la mise en accessibilité de nos bâtiments avant 2014.

Malgré ce contexte de dégradation économique et sociale, de casse du service public, de menaces qui pèsent sur l'action et les finances des collectivités territoriales, **les orientations que je vais vous présenter ne cèdent ni à la résignation, ni à la fatalité.**

Au contraire, dans ce climat de tension actuelle, elles **sont courageuses et combatives.** Pour l'avenir des campinois et de Champigny, **elles sont progressistes et ambitieuses.** **Et je vous le dis clairement nous ne lâcherons rien sur nos priorités. Elles restent intactes**

C'est pourquoi, ces orientations réaffirment une politique municipale qui conjugue développement et solidarité, économie et environnement, réussite de tous et partage de valeurs progressistes communes.

- **Nous poursuivrons notre action en direction de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse.**

Face à un système qui exclut, individualise, qui organise la sélection sociale, quand il ne discrimine pas, nous agissons pour le droit à la réussite de tous :

En matière d'éducation, la ville poursuit ses efforts pour accueillir dans les meilleures conditions les enfants que ce soit durant la période scolaire ou périscolaire. Mais je veux aussi dire que si l'éducation est un enjeu républicain, l'Etat doit en tirer les leçons et arrêter de se défausser sur les communes qui seraient responsables de la dégradation du système scolaire dont souffrent trop de jeunes et d'enseignants. Ce n'est pas le maire de Champigny qui est responsable de la fermeture d'une classe de 4^{ème} au collège Rol Tanguy. A l'opposé du démantèlement du système scolaire, nous agissons pour que les jeunes campinois bénéficient d'une plus grande diversité des options, des filières jusqu'aux BTS et classes prépas.

Nous faisons le pari de la jeunesse. Confrontés à un avenir incertain, à une vie semée d'embûches, nous travaillons avec les jeunes pour une formation de qualité, l'accès à l'emploi, au logement. Nous continuerons d'agir en les accompagnant dans la construction de projets personnels et professionnels, par la mise à disposition des jeunes de lieux spécifiques que sont les PRIJ. Une action renforcée par la création d'un nouvel espace à leur intention aux Mordacs.

Avec ces mesures, nous voulons contribuer à créer les meilleures conditions pour que les enfants, les jeunes campinois puissent étudier, travailler, se construire, s'épanouir, réussir leur vie dans leur ville.

- **Nous agissons pour le droit au logement pour tous**

Aujourd'hui encore tout le monde n'a pas droit à un toit ou à un appartement décent. La crise du logement toucherait en fait 10 millions de personnes à des degrés de gravité divers, selon le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre.

A Champigny, 4 000 personnes sont en attente d'un logement.

Pour répondre à ces besoins, la ville impulse depuis de nombreuses années, une politique de logement dynamique et équilibrée, en préservant l'existence du tissu pavillonnaire et en développant le logement social.

Cette année encore, plusieurs programmes seront livrés, d'autres seront lancés. Au total, ce sont 735 logements supplémentaires pour les campinois.

Ces nouveaux logements regroupent du locatif privé, social, des accessions à la propriété, ainsi nous veillons à préserver une mixité sociale.

Cette politique ne peut se mener sans une maîtrise du foncier à Champigny. Depuis plusieurs années, la ville renforce son action dans ce domaine.

Maîtriser son foncier, c'est maîtriser le développement et l'aménagement du territoire.

C'est se donner les outils pour appréhender le plus efficacement possible les projets de développement économique, urbain, pertinents à notre ville, en adéquation avec les évolutions de la population et de ses besoins. Il s'agit de préparer, d'anticiper l'avenir.

Comment construire ou agrandir une école dans un quartier qui en a besoin, de nouveaux logements, dynamiser l'activité économique par l'installation d'entreprises ou de commerces, si nous n'avons pas de terrains, de locaux à disposition ?

La solidarité demeure une intervention prioritaire auprès des campinois :

En premier avec l'application du quotient familial, la situation de crise n'a jamais autant justifié sa raison d'être : une mesure de justice sociale

• C'est notre action pour l'accès à la santé pour tous

Avec le démantèlement de l'hôpital public - en Ile de France la direction de l'AP-HP annonce la suppression de 3 000 à 4 000 postes et une économie de 300 millions d'ici 2012 - la hausse des coûts pour les familles - déremboursement des médicaments, franchises médicales - le gouvernement, en rognant davantage sur le principe d'égalité d'accès aux soins médicaux, poursuit la destruction de notre système de santé.

Longtemps reconnu comme le meilleur au monde, il est aujourd'hui considéré comme une marchandise, il doit donc être lucratif.

Dans ce contexte de mise en place d'une médecine à plusieurs vitesses, de dégradations sociales, où se soigner s'apparente à du confort, voire du luxe, l'existence d'un centre de santé à Champigny prend toute sa dimension, son utilité de solidarité sociale

Nos deux CMS sont donc nécessaires pour remplir les missions fondatrices qui leur sont assignées :

→ favoriser un égal accès à des soins de qualité pour tous les usagers sans discrimination

→ Favoriser l'éducation sanitaire et la prévention.

A travers la subvention attribuée au CCAS, la ville participe aussi à la mise en place d'actions solidaires pour les familles et les retraités. La précarité, le chômage, les bas salaires ne font que renforcer cette nécessité de solidarité.

Nous continuons d'agir pour mieux vivre ensemble. Les Maisons pour tous du Bois l'Abbé et Youri Gagarine en proposant des activités culturelles, artistiques, éducatives, continueront d'être un lieu fédérateur pour les enfants, les jeunes, les familles, les seniors, où tous pourront se rencontrer, échanger, construire ensemble des projets. La nouvelle salle familiale permettra aux familles campinoises d'organiser et partager des moments conviviaux dans un équipement de qualité.

Nos priorités se concentreront aussi sur :

Notre engagement pour une pratique sportive ouverte à tous. Notre ville, grâce à une action municipale de longue date, peut être fière de la diversité des sports proposés et du niveau d'équipement. Une action qui permet aux campinois d'exercer une pratique sportive adaptée à leurs envies et à leur niveau, et qui va se renforcer avec la construction du gymnase aux Mordacs cette année. Mais d'autre part, face aux contraintes, la remise en état du terrain Delaune ne se fera pas en synthétique, comme nous l'avions prévu.

Nous affirmons notre soutien à l'action culturelle en proposant aux campinois des programmes, des actions, riches et diversifiés ouverts sur la ville. C'est une politique culturelle qui se fonde sur la rencontre entre les professionnels, les acteurs locaux, les familles, les jeunes, les enfants.

L'activité économique et l'emploi demeurent une de nos priorités et nous poursuivons nos actions pour inciter à l'implantation de nouvelles entreprises. Et nous continuons à agir pour que soient débloqués les hectares disponibles entre la N4 et l'A4. 2010 verra se concrétiser le projet de centre commercial avec 700 emplois sur les Simonettes sud.

Comme nous nous y sommes engagés lors des 2èmes rencontres citoyennes, nous poursuivons nos actions pour les campinois en proposant aux entreprises des chartes pour l'emploi, à l'exemple de celle signée avec Ikea

Notre ville a beaucoup d'atouts, à travers son patrimoine arboré, la Marne et ses îles, son camping, son musée et l'action de l'Office municipal de tourisme contribuera à sa valorisation.

L'amélioration et le développement des transports deviennent urgents. Sans être décisionnaire, la ville est engagée afin d'obtenir pour les campinois une gare de métro, facilitant leurs déplacements de banlieue à banlieue. En étroite collaboration avec nos services, les campinois vont profiter de la requalification d'importantes voies par le conseil général, la rue du Bois l'Abbé, une partie de la RN4 et bien sûr la poursuite des travaux sur le boulevard Stalingrad.

• La promotion de la citoyenneté et de la démocratie participative demeure le fil rouge de notre démarche.

Forces vives de la ville et œuvrant pour le bien-être des campinois, les associations bénéficient d'une aide municipale soutenue.

Les subventions seront maintenues au niveau de 2009. Cependant devant les contraintes financières, la ville ne pourra plus répondre à la totalité des prestations qu'elles demandaient les années antérieures. Cela concerne les prêts de bus, de salles, de matériels logistique, de sonorisation qui seront évalués avec rigueur. Mutualisation, réduction des coûts en jumelant la Fête de la ville avec le Festival de l'Oh en Juin.

La concrétisation de ces projets, le bon fonctionnement du service à la population ne peuvent se faire sans une mobilisation dynamique du personnel communal. Cela inclut une réflexion commune et une prise de décision partagée en faisant vivre la démocratie, au service de la construction d'un projet de service public communal.

Contrairement à ce que pourraient penser certains ou certaines, ce n'est pas un gadget. Durant quatre mois, les agents ont pu exprimer leurs attentes, leur conception du service public. Fruit de ce travail collectif, la restitution du 28 janvier dernier a donné lieu à l'annonce de plusieurs propositions concrètes et réflexions à mener pour améliorer le service rendu à la population, renforcer le service public local. Un exercice de plus en plus difficile imposé aux collectivités et qui nous conduit à poursuivre nos actions avec le même nombre d'agents et des créations de poste uniquement par redéploiement, ainsi qu'une réduction des heures supplémentaires, des vacances et des remplacements.

• Concernant l'action de la ville en matière d'investissement :

Elle reste marquée par la poursuite des opérations de rénovation urbaine aux Mordacs, Bois l'Abbé et aux 4 cités.

Après une année 2009 qui a vu de nombreuses réalisations (Maison pour tous, mairie annexe au Bois l'Abbé, résidentialisation des Cités jardins, des aménagements de voirie),

l'année 2010 verra entre autres :

- la construction d'un gymnase aux Mordacs, d'un PRIJ, un square et un terrain d'évolution.
- la restructuration de la rue Solomon

- la réhabilitation de la rue J. Heulot aux Mordacs
- la rénovation du marché aux comestibles au Bois l'Abbé
- L'aménagement du parvis de la gare des Boullereaux et de la rue Louis Jouvét
- la requalification du square situé à l'angle J. Guesde et Stalingrad
- la mise en place de containers enterrés aux Mordacs
- des travaux de développement des réseaux et de forage du triplet pour la géothermie et 1,7 million d'euros pour acquérir des moyens pour les services.

Concernant l'assainissement, le montant des travaux estimé à plus de 2 millions d'euros permettra de poursuivre nos efforts d'investissement en faveur de l'amélioration des réseaux. Afin de faire face à cet important programme d'investissement, la redevance d'assainissement sera augmentée de 5%.

Concernant les projets ANRU, il a fallu toute la détermination de l'équipe municipale et de la population pour arracher les crédits de financements, et nous avons eu raison de le faire pour les habitants bien sûr mais aussi pour les centaines d'emplois nécessaires à la réalisation des travaux.

Enfin notre effort se concentrera aussi sur la valorisation de notre patrimoine existant.

Nous avons des équipements de qualité très divers qui permettent aux campinois de pratiquer du sport, voir des spectacles, pratiquer leurs loisirs, apprendre, étudier dans de bonnes conditions. Pour préserver et encore améliorer la qualité du service, il faut les entretenir notamment en poursuivant les travaux d'amélioration dans les écoles, à hauteur de 1,03 million d'euros. Des travaux de voirie seront réalisés pour un montant de 2,28 millions d'euros, ainsi que sur l'éclairage public pour 360 500 €.

Pour autant, le maintien de nos ambitions et de nos engagements ne se fera pas sans difficultés.

J'ai évoqué tout à l'heure les recettes que nous allons perdre.

Pour atteindre l'équilibre budgétaire, nous sommes contraints de revisiter nos actions, nos dépenses, de les évaluer, de réaliser des économies de gestion, de mutualiser.

Cela se traduira par la réduction de prestations et d'actions.

L'effort est important pour toutes les directions puisqu'il leur a été demandé que l'évolution des crédits de service soit ramenée à 1% et que les dépenses de personnel évoluent de +2%.

Concrètement, cette augmentation de 2% ne permet que de prendre en compte les obligations telles que les revalorisations indiciaires, le GVT et les avancements de grade. Ce qui se traduit par un effectif constant sur 2009. Les nouveaux postes seront assurés par redéploiement. Cette orientation s'accompagne d'un suivi rigoureux des heures supplémentaires, des vacances et des remplacements.

Effort demandé aussi aux associations dont le montant des subventions sera reconduit au même niveau qu'en 2009.

Nous construisons également ce budget sur la base d'une progression du produit fiscal de 4%, avec une revalorisation des bases d'imposition fixées à 1,2%, alors qu'elles étaient de 2,5% en 2009.

Comme vous pouvez le constater, l'équipe municipale est déterminée à relever les manches pour respecter les engagements que nous avons décidés ensemble avec les campinois et pour les campinois.

Notre ville bouge, se transforme, se modernise au service de l'ensemble de la population.

Beaucoup a été fait pour améliorer la qualité de vie, beaucoup reste à faire. Nous y travaillons quotidiennement avec acharnement et responsabilité.

Enfin, avant de laisser la parole à chacun et chacune d'entre vous, je tiens à souligner que devant la stratégie d'asphyxie financière, les atteintes qui sont portées à l'action des collectivités territoriales, à leur existence même, une autre réforme est nécessaire et urgente. Une réforme qui porte le respect de la démocratie, de la décentralisation, l'autonomie fiscale, qui privilégie la coopération, la mutualisation, et qui reconnaît l'utilité du service public. Une réforme qui serait assise sur un financement pérenne des collectivités territoriales par la création, par exemple, d'une taxation des actifs financiers.

Je vous rappelle que pour des actifs financiers évalués à 5 000 milliards dans les comptes de la nation, une taxation à 0,5% dégagerait 25 milliards soit pour une ville de la taille de Champigny près de 30 millions d'euros, soit 400 euros par habitant.

Une proposition pour laquelle nous allons nous battre pour la faire progresser.

Pour l'immédiat, il nous faut débattre des orientations budgétaires 2010 et je vous remercie de votre attention. »

Entrée en séance de M. KASSIM à 20h45.

Entrée en séance de Melle KEITA à 21h05.

Intervention de M. CHEVALIER.

« Je trouve inacceptable la façon dont, M. FAUTRE, vous avez présenté les orientations budgétaires, une façon fallacieuse de présenter les choses quand elles concernent le gouvernement. Et je ne suis pas ici le mieux placé pour le défendre. En tout cas, je trouve que la façon dont vous l'avez fait est scandaleuse. On a l'impression que vous avez, et c'est tous les ans pareil d'ailleurs, la critique facile. On a l'impression que vous nous avez décrit, en ce qui concerne Champigny, le paradis. Je ne pense pas que ce soit tout à fait le cas.

Néanmoins, le débat des orientations budgétaires est un débat imposé. Il n'en reste pas moins que l'exercice doit faire réfléchir. Nous sommes, Monsieur le Maire, dans l'opposition avec près d'un quart des conseillers municipaux. N'oubliez pas quand même que nous représentons presque la moitié des campinois. Nous allons vous faire des remarques. Nous allons vous faire des propositions. Pouvez-vous nous écouter ? Le mieux encore serait de nous entendre. Si l'opposition doit être constructive, je partage cette idée, la majorité, elle, peut être intelligente et, pourquoi pas, prendre en compte nos suggestions.

Pour bien comprendre les débats sur les orientations budgétaires, il faut revenir sur des chiffres clefs de la nation que je vais répéter rapidement. S'agissant du PIB, il a baissé de 2,25 % en 2009 et il n'est en hausse d'après les prévisionnistes que de 0,75 à 1,2 en 2010. Les investissements des entreprises ont reculé de 7,9 % en 2009 et l'on prévoit simplement une progression minimale de 0,6 en 2010. L'inflation qui était à 0,4 l'année dernière est prévue à 1,2 en 2010. La consommation des ménages est atone c'est-à-dire qu'en 2009 et en 2010, elle sera à peu près au même niveau à savoir seulement plus 0,6 %. Mais ce qui est important, et ce sur quoi je vous demande de porter toute votre attention, c'est surtout le déficit public. En 2009, moins 8,2 % du PIB et il restera encore de 5 % en 2013. Gardons donc tous en mémoire, Monsieur FAUTRE, que dans le budget de l'Etat, les intérêts de la dette sont le deuxième poste de dépenses, après l'Education nationale de nos enfants et avant le budget de la Défense. Cela est insupportable. Il faut réduire les déficits publics et les collectivités locales doivent participer à cet effort national. Dans ce contexte très difficile, le gouvernement s'est fixé malgré tout des axes d'action. Mission sur l'écologie et le développement durable, mission des politiques des territoires, mission sur le travail et l'emploi, mission de solidarité et d'égalité

des chances. Un plan de relance de 7,1 milliards est prévu pour 2010. Il a été aussi prévu des subventions pour les collectivités locales. La DGF, indexation sur la moitié de l'inflation à 0,6 %. DSUCS plus 3,4 % soit 44 millions d'euros. DDU, 50 millions d'euros. DGE plus 1,2 %. FCTVA plus 6,4 %.

Malgré votre démarche partisane et alarmisme lors des conseils de quartier, pendant lesquels vous n'avez cité aucun chiffre, vous avez simplement fait de la propagande en ce qui concerne la réforme de la taxe professionnelle, vous savez bien dans votre for intérieur qu'elle est nécessaire et qu'elle procédera à un allègement des prélèvements pesant sur les entreprises qui les rendront plus compétitives et qui maintiendront l'emploi.....

Ce nouveau dispositif, je vous le réexplique rapidement, comprend des cotisations foncières des entreprises, CFE. 80 % de l'assiette qui reposait sur les équipements et biens immobiliers ont été supprimés. Ce sont maintenant les valeurs locatives foncières qui deviennent l'assiette. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, CVAE, c'est le lien entre l'entreprise et le territoire si souvent réclamé par les collectivités locales. Les deux impôts néanmoins ne devront pas dépasser 3 % de la valeur ajoutée de l'entreprise. Pour Champigny en 2010, et contrairement à ce que vous écrivez, la commune percevra une compensation relais identique au montant de la taxe professionnelle 2009 nonobstant le versement des dispositifs de péréquation tels que le FSRIF. Les collectivités locales auront un rendez-vous en fin de premier semestre pour un éventuel ajustement du dispositif.

Pour autant, vous devez admettre que la taxe professionnelle ne rapportait pas à Champigny ce qu'elle rapporte dans les autres communes car vous n'avez pas la culture des entreprises. Le plus souvent, vous les combattez. Dans certains cas, vous les avez fait fuir en pratiquant des taux prohibitifs. Le revenu de la taxe professionnelle à Champigny est évalué à 205 euros par habitant soit inférieur de 20 % au revenu de Saint Maur. Cela n'est pas étonnant quand on sait qu'il y a 5.117 entreprises installées à Saint Maur et qu'en 2008, alors que Champigny enregistrait une croissance de 327 entreprises, Saint Maur accueillait 562 entreprises sur son territoire.

Voici notre première orientation budgétaire : faisons venir les entreprises, soyons attractifs. C'est bien pour les finances et c'est bien pour l'emploi. Dans cet esprit, je souhaiterais que M. DESSEIGNE me dise un peu quel est le bilan pour l'emploi de l'achat de l'immeuble de la rue Lonray que la ville a fait et aussi qu'il nous parle des locaux de la ZAC des Grands Godets qui ont été revendus à perte et sur lesquels vous disiez que vous alliez créer des emplois ou qu'il serait créé des emplois.

Bien que l'opposition vous ait prévenus de votre surestimation des droits de mutation, force est de constater que vous devez en 2010 baisser encore vos prévisions. Ce manque à gagner, bien que touchant aussi d'autres communes de l'Île de France, est aggravé par votre politique du tout HLM que vous poursuivez d'année en année pour arriver à un score fabuleux : 50 % des logements collectifs à Champigny sont des logements HLM.

Voici notre deuxième orientation budgétaire : laissez de la place à la promotion privée. C'est bon pour les droits de mutation et c'est bon pour les commerces. Soit dit en passant, le retard étant si important, il faudra certainement plusieurs mandatures pour redresser la barre.

Concernant les dépenses courantes, vous prévoyez plus 1,8 %, une augmentation supérieure à l'inflation, ce que vous avez compris d'ailleurs puisque vous rajoutez dans votre texte que vous ferez simplement 1 %.

Nous vous proposons une troisième orientation budgétaire : un plan anti-gaspi engendrant non pas une augmentation mais des baisses des dépenses. Voilà plusieurs années que nous vous proposons cela.

L'année passée, je vous avais donné des pistes réelles et sérieuses pour économiser 1 million d'euros. J'espère que vous en tiendrez compte. Renégociation du contrat de traitement des ordures ménagères, c'est ce que je vous avais proposé l'année dernière. Vous ne l'avez pas fait.

En revanche, vous prévoyez une évolution de 2,47 % de la redevance. C'est incompréhensible et ce sera incompréhensible pour les champinois. Audit énergétique, vous avez la possibilité en vous adressant à l'ADEME d'obtenir avec le Fonds chaleur des subventions. Vous avez à l'horizon de ces travaux 30 % d'économies potentielles de combustible. Alors, allez-y, faites-le. Suppression des dépenses de communication, souvent d'ailleurs dirigées contre l'Etat, lequel Etat vous donne des subventions. Tendre vers le zéro papier, c'est peut-être possible. Un exemple : vous nous envoyez maintenant les comptes-rendus des conseils municipaux. Pourquoi nous les remettez-vous avec nos convocations ? D'autre part, vous devriez faire le dédoublonnage de vos fichiers car nous recevons deux, trois voire plus de convocations à certains vernissages ou réunions. Les recettes de fonctionnement, là, vous faites preuve d'imagination, c'est ce que je retiens particulièrement de vos orientations budgétaires, avec une augmentation du produit fiscal de 4 %. Savez-vous que le SMIC a augmenté au 1^{er} janvier de 0,5 % ? Savez-vous que le salaire brut mensuel à temps plein est de 1.348,80 euros et que les retraites augmenteront au 1^{er} avril seulement de 1,46 % avec une application au troisième trimestre ? Vous devriez en tenir compte plutôt que de faire des augmentations de 4 %.

Voici donc notre quatrième orientation budgétaire : zéro augmentation des taux des taxes ménages. Les ressources, vous les trouverez par une meilleure organisation du fonctionnement de vos services et l'adéquation du personnel au regard des NTIC.

Les investissements, nous sommes d'accord avec les opérations prévues mêmes si elles sont souvent faites dans des quartiers que vous affectionnez particulièrement et je ne sais pas pour quelle raison, le Bois l'Abbé et les Mordacs. Il y a quand même huit quartiers dans Champigny. Nous sommes également pour les investissements concernant les écoles et la voirie. Pensez quand même au déneigement. Merci, Monsieur LAMBERT, j'ai reçu votre courrier seulement aujourd'hui et je n'ai même pas compris si vous aviez vraiment déneigé les routes secondaires. Les acquisitions de matériels informatiques devraient, comme je l'ai dit plus haut, vous faire gagner en efficacité. J'espère que vous l'avez prévu dans votre projet de service public. Nous souhaiterions en revanche avoir quelques explications sur l'achat de 700.000 euros de mobiliers.

En conclusion, et en résumé, la France a des contraintes budgétaires. Vous en avez aussi. Mais il n'y a pas un gouvernement coupable et une mairie vertueuse. Diriger, c'est prévoir. Nous sommes certains que l'application de nos orientations, les nôtres, depuis quelques années, auraient été un amortisseur à vos difficultés. Donc, Monsieur le Maire, il est urgent maintenant de les prendre en compte. »

Intervention de M. SCHMITT.

« Monsieur le Maire, je souscris tout à fait à ce qu'a dit mon collègue M. CHEVALIER. Surtout, ce qui me choque ce soir, c'est que je pensais venir au conseil municipal et M. FAUTRE en fait a attaqué son intervention comme s'il était dans un meeting du Parti communiste. Je comprends bien qu'il n'a pas d'auditoire au niveau national et qu'il est donc contraint de se réfugier dans cette enceinte pour porter son message totalement fallacieux, décalé par rapport à la réalité. Je sais bien quel est le but : masquer simplement l'absence de réelle politique à Champigny.

On ne peut parler d'un budget qu'à la seule condition, condition nécessaire et non suffisante, qu'il y ait une bonne politique à la source. M. FAUTRE a omis certaines choses. Pour revenir sur un point de détail, pour compléter ce que disait mon collègue tout à l'heure, on n'est pas dans un pays ultra libéral : 53 % du PIB repassent par les mains de l'Etat, puissance publique. C'est ce qui permet en particulier à Champigny de bénéficier de la solidarité nationale, que ce soit au niveau de la dotation ou bien au niveau d'actions du type ANRU. Si l'on veut essayer de parler du budget, il faut quand même que l'on en parle de façon plus rationnelle. J'ai simplement noté aussi que M. FAUTRE avait oublié de nous parler des exemples que l'on

avait évoqués dans ce conseil municipal, durant les mois précédents, de très bonne gestion de la municipalité communiste. Je veux citer le cinéma. Tout à l'heure, on nous parlait d'un manque à gagner de 100.000 euros. Je crois que là, on pourrait ajouter un zéro et même un multiplicateur pour avoir la bonne version. Récemment, on a eu à parler de la patinoire avec sa gestion flottante entre privatisation ou non. Tout à l'heure, vous avez parlé de régler la facture. J'ai tout de suite pensé, M. FAUTRE, que vous faisiez référence au prix de l'eau : 1,2 % d'augmentation des prix cette année. Vous avez voté récemment une augmentation de 5 % du prix de l'eau. C'est certainement aussi en accord avec les déclarations enfiévrées que vous avez sur la défense du prix de l'eau qui est un bien et à juste titre qui doit rester accessible à tous.

La bonne politique à Champigny, ce serait en matière de budget d'inscrire des dépenses importantes qui sont incompressibles. Mais pour faire face à ces dépenses, il faut penser surtout à l'augmentation des recettes autrement qu'en essayant de se défausser systématiquement sur le national. Et là, le noeud gordien qui ne sera jamais tranché pas la municipalité communiste tant qu'elle sera à la tête de Champigny, un point évoqué par mon collègue M. CHEVALIER, c'est le problème de la mixité sociale que vous ne cessez de dégrader à Champigny. Il y a là une convergence entre l'intérêt budgétaire de la commune et les intérêts particuliers et collectifs de tous les campinois. L'intérêt budgétaire est évident en ayant une ouverture vers la diversité sociale dans notre ville, ne pas la verrouiller entre autres par une politique du logement telle que vous la cadenassez depuis de longues années. Mon collègue n'a pas voulu directement expliciter sa pensée. Je le fais, les buts sont simplement électoraux. C'est scandaleux d'un point de vue républicain. Si c'est la seule façon de se maintenir que d'avoir des milliers d'électeurs entretenus dans une commune, c'est quand même lamentable et là vous n'êtes pas dans la dynamique républicaine.

Je sais que cela ne vous convient pas...

Faire face est gênant. En fait, cela révèle la faiblesse de votre politique municipale. Vous êtes obligé d'aller sur ce terrain pour vous maintenir au niveau de la ville. En ce qui concerne cette ouverture sociale, elle aura un impact entre autres sur le commerce, aussi au niveau de l'éducation dont vous avez parlé. Il ne faut pas trop charger la barque au niveau des écoles, des collèges et des lycées. On les met dans une situation qui est difficile à gérer. Le gouvernement est actuellement en train de mettre en place une politique d'accompagnement personnalisé à tous les niveaux. Il revoit la politique du lycée pour avoir une continuité entre le lycée et l'enseignement supérieur à des fins d'insertion professionnelle. On pourra y revenir, si vous le voulez. Mais rester arc-boutés comme vous le faites sur un discours passéiste, qui ne passe même plus auprès des enseignants de gauche, je veux parler de la gauche ouverte, pas celle que j'ai écoutée ce soir à travers les propos de M. FAUTRE. Ils n'y croient même plus. Plus d'enseignants pour que cela marche mieux, on l'a fait. En 1980, vous divisiez le nombre d'enseignés, je veux dire l'écolier, le lycéen, l'étudiant, par le nombre d'enseignants, vous aviez un ratio de 24. On l'a divisé par 2. C'est durable depuis de nombreuses années. On est à 12. Je passe sur les décimales. En gros, vous avez 12 millions d'enseignés pour 1 million d'enseignants. L'efficacité du système n'a pas été multipliée par 2, loin de là. Les solutions sont ailleurs, entre autres dans l'individualisation des parcours, entre autres l'accompagnement qui va se mettre en place. Vous semblez l'ignorer. De toute façon, idéologiquement vous allez dénigrer, sans savoir ce que c'est en plus.

Pour terminer, on peut regretter que vous continuiez à vous défausser sur le national. Et on peut dénoncer jour après jour, conseil après conseil, que vous prépariez un avenir vraiment noir pour les campinois et je pense surtout aux jeunes campinois. Tant que vous parlez de l'éducation, il y a des grands projets européens qui sont en cours. Il y a une politique nationale et même européenne qui veut porter de 5 à 20 % tous les français qui bénéficieront de programmes comme Léonardo, Erasmus, Jean Monnet et Grundtvig. On connaît l'efficacité

maintenant, on a un retour d'expérience, de l'insertion professionnelle des jeunes et des moins jeunes. Même pour un stage Léonardo de trois mois passés à Hambourg, le taux d'insertion est remarquablement élevé. Je préférerais que l'effet de propagande que vous utilisez largement sur notre ville, comme l'a dit M. CHEVALIER, à des fins qui ne sont pas citoyennes au sens républicain du terme, soit utilisé, et c'est dans les compétences des communes, pour favoriser ces stages auprès des jeunes campinois. Vous n'avez qu'à vous tourner vers l'agence Europe Education Formation France et vous aurez un appui et un accompagnement financier d'ailleurs. Je reviendrai aussi sur l'aspect voirie. Quand on circule dans les quartiers de Champigny, ou que l'on écoute les campinois, il y a aussi une préoccupation importante. Je n'ai pas l'impression ce soir, à l'ordre du jour de votre budget, que ce soit à la place qui devrait être la sienne. Voilà ce que je voulais dire sur le budget. »

Intervention de M. FUCHS.

« Je ne souscris pas pour ma part aux propos que viennent de tenir M. CHEVALIER et M. SCHMITT. Je prends la parole au nom de Gauche Citoyenne/ Europe Ecologie. M. le Maire a omis de vous signaler ce changement de nom que j'ai porté à sa connaissance.

Votre texte de DOB présente une explication didactique claire des conditions de passage de la taxe professionnelle à la contribution économique territoriale (CET) et de l'année charnière 2010. Je regrette que vous ne souligniez pas que le transfert de la part départementale vers les communes profite essentiellement aux villes riches puisqu'elle est basée sur la valeur locative. Saint Maur ou Vincennes en profiteront plus que Champigny.

Il n'est pas d'ailleurs question de Champigny avant le milieu de la page 9 (sur un document de 14 pages) et encore à la fin de la page, on replonge dans l'analyse générale de la crise. Ce n'est pas que je sois en désaccord avec l'ensemble de votre analyse mais était-ce bien le lieu de ce type d'analyse ? N'aurait-il pas été plus simple d'organiser un séminaire d'explication des nouvelles dispositions concernant la fiscalité des communes à l'intention des élus ?

J'en viens au D.O.B. lui-même

Investissements

Page 10 en bas de page, dernier paragraphe, le texte n'est pas clair. L'hypothèse prise en compte lors du cadrage de juin 2009 est-elle maintenue ?

Je suis frappé dans votre chiffre par le montant exceptionnellement faible alloué aux écoles : 1M€ en investissement pour les écoles, c'est très très peu.

Une remarque plus générale : dans votre budget investissement, il serait bon que soit faite la distinction entre ce qui est investi dans le cadre de l' ANRU du fait même des engagements contractuels de la ville sur ces zones (et qui concerne les Mordacs et le Bois l'Abbé). Qu'est ce qui est fait pour le reste de la ville ?

En faisant les comptes, j'arrive à un chiffre de 16M€ pour les crédits investissements relevant des engagements contractuels de la ville dans le cadre de l' ANRU. Cela représente 40% du total des investissements. Que reste-t-il pour les autres quartiers ? Sur quels postes vont se faire les investissements ? Le document fourni ne nous permet pas d'avoir connaissance de ces chiffres. Pourriez vous nous apporter des informations complémentaires ?

D'une façon générale, l'état de l'investissement pose problème. Je demande communication de l'état d'avancement du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) à l'ensemble des élus. Quel est l'état de consommation des crédits ? Quelle est la répartition de réalisations sur les prévisions ?

Si nous considérons le total des investissements, il s'élève à 40 M€ dont 26 relèvent de report de crédits d'investissement soit le double pratiquement des crédits en cours (14M€). Ne venez pas me dire que c'est la faute de l'Etat qui n'a pas tenu ses promesses, vous savez bien qu'il aurait fallu ajuster.

Le taux d'exécution du budget investissement apparaît donc très mauvais.

Ressources

Le document n'est pas de nature à aider les membres du conseil municipal à se faire une idée de la politique fiscale de la municipalité. Pourquoi 4% d'augmentation plutôt que 3 ou 5 ? On ne le saura pas. Il n'y a pas de prévisions fiscales. Comment voyez-vous l'évolution de votre politique fiscale sur un plan pluriannuel ? Les augmentations répétées de la fiscalité locale constituent des empiètements caractérisés et de plus en plus difficiles à supporter sur le pouvoir d'achat des travailleurs et des retraités.

En conclusion

Le texte de D.O.B. qui nous est soumis est inconsistant et présente de nombreuses lacunes. Sauf, si au cours de la réunion, des éclaircissements convaincants sont fournis, il n'est pas possible sur la base de ce document que le conseil municipal exerce ses responsabilités. »

Intervention de Mme DUFOUR.

« Le 17 décembre 2008, je débutais mon propos lors du débat sur les orientations budgétaires 2009, en attirant l'attention sur le contexte particulièrement difficile créé par la situation économique et financière nationale. Et lequel, comme la plupart s'accordait à le reconnaître, sauf quelques irréductibles, contraignait forcément les collectivités territoriales à des réductions de leurs dépenses, leurs ressources ayant subi la rigueur imposée par l'Etat qui a limité l'évolution des dotations qu'il devait leur verser.

Au risque de manquer d'originalité ou d'optimisme ce soir, je constate que nous abordons le débat sur les orientations 2010 dans des conditions encore plus complexes.

En effet, qui peut refuser de reconnaître que la crise perdure, que ses effets accentuent tous les problèmes que les habitants de notre ville connaissent déjà : chômage, précarité, baisse du pouvoir d'achat, crainte de la perte d'emploi et tout simplement peur du quotidien à assurer....

Aujourd'hui, il ne faut être ni pauvre ni jeune, ni vieux, ni malade....

En sus de cette conjoncture guère engageante, se discutent deux projets de loi portant réforme à la fois sur la fiscalité locale et sur les collectivités territoriales. Dans le seul but d'effectuer des économies au détriment des citoyens, on peut craindre que les services publics soient mis à mal : ils sont les outils indispensables pour garantir à tous l'accès égal aux biens collectifs dans le cadre de l'intérêt général. Si les élus sont d'incorrigibles dépensiers, pourquoi les collectivités sont toujours appelées à la rescousse pour compenser les défaillances et/ou le désengagement de l'Etat ?

Enfin, pour compléter le démantèlement des collectivités, les entreprises sont dispensées de la taxe professionnelle, perte importante pour beaucoup de communes dont les ménages seuls vont supporter l'effort fiscal qui aurait pu être revu en prenant en compte les richesses réelles des entreprises. La compensation prévue pour cette année n'est pas sans inquiéter les élus de gauche bien évidemment, mais aussi de nombreux élus locaux de droite qui s'en émeuvent.

Le groupe des élus socialistes a déjà, en d'autres circonstance exprimé ses inquiétudes et son désaccord avec les réformes telles quelles sont prévues.

Suite à la présentation de Christian FAUTRE, sur laquelle je ne reviens pas dans le détail, il apparaît que le budget, qu'il appartient à la majorité municipale de construire pour l'année 2010 et en équilibre, sera d'une rigueur drastique. Comment répondre aux légitimes demandes et besoins des habitants ?

Les retombées des décisions gouvernementales sont graves de conséquences pour notre ville. C'est simple, Il faut diminuer les dépenses, trouver plus de ressources sans recourir à un emprunt trop élevé et sans lever un impôt local très pénalisant pour les familles. Cela relève de l'exploit, défi néanmoins que les services de la ville ont relevé en préparant leur budget, notamment de fonctionnement, et nous pouvons les en féliciter.

En raison de la crise, 2009 a été une année atypique, 2010 ne le sera pas moins quant aux budgets locaux. Nous n'avons aucune certitude sur les dotations auxquelles la commune peut prétendre, sauf qu'elles seront de toute vraisemblance en deçà de l'inflation.

En dépit de toutes les difficultés évoquées, il faut pour répondre aux besoins de la population face à laquelle nous sommes engagés achever les projets en cours, en concevoir d'autres pour rapprocher les générations et les quartiers.

Le budget d'une commune n'est pas seulement un exercice comptable et financier ; c'est avant tout un acte politique.

Les élus socialistes, nous avons toujours travaillé dans ce sens et entendons poursuivre pour que soit facilitée la vie quotidienne des champinois et que soit maintenu le développement de Champigny.

Face à l'échec économique et social de la droite, face à l'injustice dont la meilleure illustration est bien le maintien du bouclier fiscal qui donne plus à ceux qui ont déjà beaucoup, sans doute pour le cas où ils viendraient à manquer, notre engagement est clair. Notre soutien est total en faveur des actions de solidarité envers les plus démunis, envers l'aménagement de tous les quartiers et la réhabilitation des grands ensembles urbains.

Les ressources sont restreintes mais les efforts consentis dans de nombreux secteurs seront soutenus.

Pour les élus socialistes, ces orientations respectent les engagements pris avec leurs partenaires de la majorité municipale lors de l'élaboration du programme municipal. »

Intervention de M. JEANNE.

« Chers collègues, je voudrais faire deux remerciements. Le premier à notre collègue M. FAUTRE qui nous a bien fait comprendre que c'est parce que Total rencontrait des difficultés à Dunkerque que l'on avait des préoccupations financières à Champigny. Tout cela pour vous dire, plus sérieusement, que l'on est un peu en décalage par rapport à un contexte général. Il faut le prendre en considération mais enfin il ne faut pas non plus tomber dans la caricature. Mes deuxièmes remerciements s'adressent plus à la direction financière de la ville, en particulier à Mme NDONGO puisque j'avais demandé l'année dernière à avoir un document plus clair sur les chiffres. Là, on a par rapport au dernier exercice un document qui a quand même plus de tenue sur les chiffres, en tout cas sur la forme. Sur le fond, j'en parlerai plus tard.

On partage vos préoccupations sur le financement de notre ville. L'Etat refuse un certain nombre de points. On voit bien, notamment sur les questions du RMI-RSA, que l'Etat français a quand même été condamné par la justice pour ne pas avoir tenu ses engagements. Il y a donc matière effectivement à avoir des inquiétudes. On voit bien que, d'une façon générale, la fiscalité n'est pas toujours d'une grande cohérence. On est quand même le seul pays au monde où l'on donne des exonérations fiscales à des entreprises pour à la fois baisser le temps de travail et en même temps on donne aussi 6 milliards d'allègements pour travailler plus. On est dans un cas particulier qui amène un certain nombre d'incohérences dans la gestion de nos finances, tant au niveau de l'Etat que, ensuite, et vous en parliez tout à l'heure sur les heures supplémentaires à Champigny, dans les collectivités territoriales.

Sur la taxe professionnelle, évidemment on peut toujours dire qu'il y a des inquiétudes. Pour 2010, en l'occurrence il n'y a pas lieu d'en avoir. Le budget est garanti. Simplement,

M. CHEVALIER a fait un certain nombre de propositions. Certaines ont le mérite d'ouvrir des pistes intéressantes. Ce que nous pouvons noter, c'est qu'il y a malgré tout une dérive aujourd'hui dans la situation de Champigny. En effet, même si l'on partage vos préoccupations sur l'approche vis-à-vis du financement de l'Etat, il n'en reste pas moins que Champigny n'est pas une ville parmi tant d'autres. Elle est une ville au sein des autres, au sein de la communauté nationale. Les difficultés financières que peut rencontrer Champigny sur son financement, toutes les villes de France, les 36.000 autres communes les rencontrent. Pourquoi cela fonctionne-t-il mieux dans d'autres communes qu'à Champigny ? Tout simplement parce qu'il n'y a pas de dérive des frais de fonctionnement. On souhaiterait dans ces orientations budgétaires que vous teniez compte de cela. Là, on a glissement extrêmement fort des frais de fonctionnement. Une dérive des frais de communication. J'entends bien ce que dit l'UMP en disant : oui, les collectivités territoriales et en particulier de gauche, en particulier communistes et notamment le conseil général, font une campagne actuellement orientée contre le gouvernement sur les deniers des contribuables. Et c'est vrai, ils ont raison de le dire. Mais on pourrait aussi s'interroger sur les spots publicitaires que l'on n'arrête pas de voir sur les chaînes nationales, qui sont financés aussi par nos impôts et pour vanter les mérites de certaines réformes. Quand on fait de la politique, ce que l'on attend avant toutes choses, c'est du résultat, et véritablement qu'il y ait de l'action et pas forcément trop de communication. Cela coûte cher et elle n'apporte pas grand-chose. On vous demande de bien prendre en considération ce point, de réduire de façon importante alors que vous les aviez augmenté de façon extrêmement conséquente, les frais de communication sur cet exercice 2010.

Par ailleurs, je crois qu'il faut aussi considérer que le contribuable champinois n'est pas la vache à lait. Il y a des aménagements à faire pour tendre au maximum vers une absence d'évolution de nos taux d'imposition. C'est tout à fait possible. Dans une autre mairie du Val de Marne, Créteil, les propositions formulées par mon collègue M. Jérôme PITON ont été entendues par le Maire socialiste de Créteil et l'année dernière, il a bloqué totalement l'évolution des taux alors qu'il prévoyait quelque chose à ce niveau. Vous devriez entendre ces éléments. On est dans des situations économiques difficiles. Et ce ne sont pas que les populations les plus dans la difficulté qui rencontrent ces difficultés là. Les classes moyennes rencontrent aussi des difficultés aujourd'hui. L'imposition locale pèse lourd dans le budget des familles. Vous devez prendre en considération ces éléments.

Nous vous demandons donc véritablement d'avoir des orientations budgétaires et ensuite une concrétisation budgétaire qui ne soit pas un budget de rigueur, on n'en est pas là, mais un budget rigoureux en tout cas. C'est pour nous quelque chose d'extrêmement important. Quand je prends ce document des orientations budgétaires, on a une preuve assez flagrante du manque de rigueur de vos prévisions. Et j'en viens plus au fond sur les chiffres. Il y a une espèce d'improvisation générale sur les chiffres que vous nous transmettez. Je prends à la page 11, nous avons un tableau synthétique des recettes. Sur ce tableau synthétique des recettes, vous indiquez en budget 2009, on pourrait penser que c'est ce qui a été réalisé que vous nous avez fourni, 46.266.587 euros. En réalité, ce chiffre, on le trouve dans les orientations budgétaires de 2009. On ne part pas de la situation réalisée mais simplement des orientations. Le bon chiffre aurait été de mettre 46.368.974. Et cela va plus loin. »

M. le Maire

« On compare de budget à budget, c'est normal. On compare des choses comparables. »

M. JEANNE

« Non. Dans les orientations budgétaires, on parle aussi de la taxe foncière. C'est l'une de nos principales ressources à ce niveau. Il y a deux parties, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur

le foncier non bâti. Regardez bien, dans la colonne concernant la variation 2009-2010, vous notez 66.638 euros. Vous reprenez exactement le chiffre indiqué au BP 2010 alors que le bon chiffre c'est 2.563. Cela vous fait une variation non pas de 1.347.647 mais de 1.283.572. Voyez, l'approximation des chiffres est assez révélatrice de l'approche que vous avez. Comme l'a rappelé mon collègue M. FUCHS, pendant 10 pages sur 14 vous parlez d'un contexte national et vous ne vous concentrez pas sur les questions fiscales spécifiques à Champigny, à la fois sur la part des recettes et bien évidemment aussi après tout ce qui peut en découler, à la fois les frais de fonctionnement et les frais d'investissement.

Je le redis, nous vous demandons non pas un budget de rigueur mais un budget beaucoup plus rigoureux et de prendre en considération les éléments d'économie que nous vous demandons de réaliser de telle manière à limiter au maximum, et je crois que d'arriver à un point zéro est tout à fait réalisable, d'évolution des taux de fiscalité à Champigny. »

Intervention de Mme ETTORI.

« C'est dans un contexte de politique nationale, mue par l'idéologie ultralibérale du gouvernement, que se déroule, ce soir, notre débat sur les orientations budgétaires pour notre ville.

Une idéologie qui infiltre tous les mécanismes économiques de notre société et qui détruit petit à petit tous les dispositifs de solidarité et les valeurs de justice sociale qui fondent notre République.

La politique menée par le gouvernement, destinée à la frange la plus aisée de notre population, ne vise plus qu'à satisfaire les lois de la libre concurrence et le règne de la finance.

Aujourd'hui nous n'entendons plus parler que de rentabilité, de profit, de réduction de dépenses, de délocalisation et de libéralisation. La notion de bien commun est totalement occultée. L'ensemble de nos services publics en réseaux a été livré à la concurrence. Le cadre européen, tel qu'il nous est imposé par le traité de Lisbonne, ne permet pas aux nations européennes de retrouver une situation de croissance.

C'est l'ensemble de nos services publics qui sont amenés à disparaître. Or ces derniers font partie intégrante de notre culture. Ils constituent l'assise sociale de l'histoire populaire. Le Service Public porte en lui les valeurs de solidarité entre personnes, entre territoires qui sont à la base de la cohésion sociale de notre pays et du pacte républicain qui le fonde.

La loi de finances pour 2010 n'est en aucun cas de nature à consolider les services publics. Au contraire, elle multiplie les cadeaux aux plus fortunés. Déjà en 2005 nous avons dénoncé la réduction de l'ISF et de l'impôt sur les sociétés, réduction des droits de succession... nous avons dit que les mesures prises ne contribueraient pas à faire reculer le chômage, la précarité ou à réduire les inégalités mais acculeraient encore plus les plus défavorisés, hélas nous avons vu juste.

Or 5 ans après, l'année 2010 sera marquée par la suppression de la taxe professionnelle. Encore un nouveau cadeau fiscal en direction des entreprises au détriment des ménages.

En supprimant les ressources fiscales pour les collectivités, l'objectif du gouvernement est de pousser les collectivités à privatiser leurs services publics pour mieux les marchandiser et les encourager à recourir au secteur privé pour leurs investissements.

La réforme de la TP a une implication importante en matière d'urbanisme. La TP supprimée, c'est le dynamisme territorial qui disparaît. Ceci va avoir des effets que nous n'avons pas encore mesurés.

C'est une décision qui aura de très lourdes conséquences.

Nous sommes en train de parler de l'avenir et pas seulement de 2010 car on sent aujourd'hui la volonté du gouvernement de s'en prendre aux collectivités territoriale, communes, département et régions.

Son véritable plan : le contrôle des collectivités, leur mise sous tutelle et leur soumission aux lois de l'argent. C'est aussi la volonté affirmée de vouloir faire endosser aux collectivités le déficit gigantesque de l'Etat, amplifié avec les plans de relance, bouclier fiscal et autres dispositions antisociales.

Pour illustrer mes dires, la Cour des Comptes -qui revient en des termes sévères sur l'état des finances publiques- n'épargne pas le gouvernement, à qui elle impute en partie la responsabilité de cette situation et remet en cause sa capacité de gestion, notamment quand il baisse certains impôts sans contrepartie.

Nous partageons ce constat.

Nous ne cessons de condamner les impacts néfastes de la politique des privilèges fiscaux du gouvernement (bouclier fiscal, crédit impôt recherche appliqué aux grandes entreprises), pour qui le paradigme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux semble être la voie au retour à l'équilibre budgétaire. Le coût total des exonérations s'élève à 140 milliards d'euros, autant d'argent que perd l'Etat, alors que le non remplacement de fonctionnaires a une incidence budgétaire à hauteur de 500 millions d'euros !

Aussi, la Cour des Comptes prévient et préconise même qu'il faudra augmenter les impôts. Nous n'acceptons pas que ce soit, une fois de plus, aux mêmes ménages d'assumer l'effort fiscal pour un retour vers l'équilibre budgétaire. Nous demandons au gouvernement d'abandonner le bouclier fiscal au profit du bouclier social.

Il faut bâtir un impôt progressif sur tous les revenus (financiers, rentes, etc.) et s'attaquer à tous les paradis fiscaux.

Notre groupe, Monsieur le Maire, souhaite que vous soyez porteur de notre position municipale radicalement opposée à la politique sarkozienne.

Notre budget, bien que contraint fortement par le contexte, n'en sera pas moins fidèle à nos valeurs profondes de solidarité et de fraternité. Il aurait été bien facile de se cacher derrière la crise, comme certains le font au plus haut degré de l'Etat, mais nos convictions républicaines, humanistes nous poussent à toujours rechercher le progrès pour nos concitoyens.

Notre budget devra être efficace économiquement, socialement et humainement.

Derrière les chiffres, il y a des réalités humaines : des hommes, des femmes, des enfants qui vivent dans notre commune et qui traversent parfois des moments difficiles.

Notre commune joue pleinement le rôle d'amortisseur social.

Nous sommes plus que jamais déterminés à lutter sans relâche, car sans cela nous serions contraints de procéder à des reports ou au pire à des suppressions de projets d'investissements. Les choix d'emprunts ont un sens à la fois politique et économique, c'est eux qui nous permettent le fonctionnement des équipements d'aujourd'hui et de demain.

Le budget de fonctionnement nous paraît essentiel car il garantit le fonctionnement du bouclier social qui forge notre modèle de société. Sans lui, les services publics ne peuvent fonctionner, sauf à prendre le risque de ne plus être en mesure de répondre collectivement et de façon désintéressée aux habitants de notre ville.

Quant à nos engagements et nos priorités pour 2010, ils restent inchangés :

- La défense du service public et de nos collectivités territoriales.
- Le renforcement de la démocratie et de l'économie sociale et solidaire
- Et l'amélioration de la vie quotidienne des campinois.

Nous refusons le projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales, loi qui privera le pays d'élus de proximité pour les transformer en élus « techniciens » sans liberté d'action, une forme de professionnalisation de la fonction d'élus.

Nous, élus du Parti de Gauche, nous nous déclarons aujourd'hui des élus en résistance.
Pour toutes ces raisons notre groupe votera les orientations présentées ce soir. »

Intervention de M. GASCARD.

« Les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées nous proposent l'élaboration d'un budget qui ne nous satisfait pas en cela qu'il sera réalisé sous la contrainte au moment même où nous souhaitons poursuivre la mise en œuvre des choix décidés avec les campinois. Ces contraintes s'inscrivent dans un objectif national de remise en cause des services publics et de réduction du nombre de fonctionnaires territoriaux, tout cela pour réduire la masse salariale des fonctionnaires et amoindrir les dépenses publiques.

Dans le même temps, la loi de finances 2010 accentue les cadeaux au patronat au détriment de la population. Les déficits de l'Etat sont largement constitués par les choix que le gouvernement fait en matière d'exonérations et de bouclier fiscal, c'est le cas par exemple de la baisse de la TVA dans la restauration qui prive les caisses de l'Etat de 3 milliards d'euros en année pleine sans que cela profite à l'emploi ou aux consommateurs. La Cour des Comptes évalue le total de ces niches fiscales à 140 milliards d'euros et comme le disait Christian FAUTRE rien que pour les sociétés du CAC 40 ce sont encore 20 milliards d'euros payés par les contribuables qui ne bénéficient qu'à une toute petite partie de la population ; la politique libérale qui permet le chômage et la précarité fait partie des outils politiques dont se dote le gouvernement et le patronat pour expliquer que les collectivités et donc les ménages doivent payer et consentir de plus en plus de sacrifices sans pour cela s'attaquer aux raisons profondes de la crise qui sont fondées sur des critères de rentabilité financière et sur des conceptions capitalistes et ultra-libérales. Le souci est de satisfaire l'avidité des actionnaires et des banques et non les besoins des familles.

Ce qui est grave pour les collectivités, ce n'est pas seulement la baisse des ressources, c'est à terme la remise en cause même de leur autonomie de gestion puisqu'elles ne pourront plus décider des taux d'imposition et que les baisses ou les manques de dotations ne seront plus compensés par l'Etat.

Cette asphyxie budgétaire ne nous permettra pas de mettre en œuvre dans les temps impartis les mesures du Grenelle de l'environnement ni la mise en accessibilité pour les personnes porteuses de handicaps ; l'Etat intervient de plus en plus de manière autoritaire et réglementaire en se dégageant de plus en plus de ses obligations financières.

Malgré tout cela et parce que les rencontres citoyennes nous ont confortés dans nos objectifs municipaux, nous sommes déterminés avec la population à ne pas lâcher, à ne pas baisser les bras mais au contraire à faire monter les exigences d'une fiscalité plus juste, ce que la majorité municipale avait proposé dans un vœu de mars 2009 : créer un prélèvement national sur le capital financier des entreprises et des banques (plus de 7000 milliards d'euros) en alimentant un fond national de péréquation mais aussi en utilisant la clause de revoyure obtenue dans les discussions sur la suppression de la taxe professionnelle en juin prochain et dans le débat sur le budget 2011 où il nous faudra nous battre pour la révision des valeurs locatives et la mise en œuvre des compensations de la taxe professionnelle pour les collectivités.

C'est le sens des orientations budgétaires qui nous ont été proposées : construire dans ce contexte très difficile un budget de réponse aux besoins des campinois, besoins qui croissent avec les conséquences de la crise.

Nous voulons maintenir nos priorités en matière d'éducation, de santé, de logement et de solidarité. En matière d'enseignement, les travaux dans les écoles, les mises à dispositions de cars, la restauration scolaire, les centres de loisirs la municipalité continuera ses efforts pour un égal accès de tous les enfants à ces activités. Le logement qui est devenu en Ile de France une des premières préoccupations ne sera pas abandonné malgré le désengagement de l'Etat et

là encore que l'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas d'argent : les exonérations fiscales pour la construction de logements privés font qu'un appartement défiscalisé de type Sellier coûte presque 2 fois plus cher qu'un logement social !

Il devient de plus en plus difficile quel que soit l'âge de se soigner correctement et encore moins de bénéficier de prévention. A travers les centres municipaux de santé, la ville de Champigny permet à une grande partie de la population de recevoir des soins de qualité. Dans le domaine de l'aide aux personnes âgées, l'action du CCAS vient en aide à domicile ou dans les foyers logements et permet aussi un lieu d'accueil à l'EHPAD pour les personnes âgées dépendantes dans des conditions les meilleures possibles même si les financements de l'Etat restent bien en deçà des besoins des personnes.

Bien entendu, il nous faut revisiter certains secteurs car le manque de crédits nous y contraint mais nous continuons autant que nous le pouvons de promouvoir une politique sportive et culturelle à destination de tous que ce soient les publics scolaires les clubs et les associations. Lucie Aubrac disait que le verbe « résister » se conjugue au présent, nous faisons notre cette devise et avec tous, nous résistons. Nous sommes déterminés à nous dresser contre tout ce qui se met en place et qui vise à détruire les acquis et la solidarité mis en place à la fin de la guerre et issus du programme du Conseil National de la Résistance.

Les élus communistes et partenaires partagent pleinement les orientations qui nous sont proposées. »

Intervention de M. DESSEIGNE.

« Bien entendu, je partage les orientations budgétaires présentées par la majorité de cette assemblée. Je n'avais pas prévu de le faire mais je voulais réagir aux propos de Messieurs CHEVALIER et SCHMITT. Je vous associe puisque M. SCHMITT a dit qu'il partageait complètement les propos de M. CHEVALIER. Ce qui est excessif, même si c'est insignifiant, doit être relevé.

M. CHEVALIER, vous dites que le déficit est de 8,2 % et que les collectivités doivent participer à la résorption du déficit. Je ne comprends pas bien votre raisonnement. Les collectivités gèrent toujours à l'équilibre. On voit que c'est loin d'être le cas de l'Etat et du gouvernement que vous soutenez. En effet, on est passé en très peu de temps, sous M. SARKOZY, d'un déficit de 3 % à un déficit de 8 %. Qu'ont fait M. SARKOZY et le gouvernement que vous soutenez pour qu'en l'espace de trois ans on passe d'un déficit public de 3 à 8 % ? Ensuite, vous présentez la facture aux français. C'est quand même un peu gros. Vos propos, je pourrais les entendre si j'entendais également que vous dénonciez l'augmentation, pour rester dans le cadre du gouvernement, d'environ un tiers du nombre de conseillers ministériels autour du gouvernement de M. FILLON. Je pourrais comprendre que vous vous étonniez, que vous dénonciez le fait que les rémunérations des proches conseillers des ministres ont augmenté de 26 % en un an. Quand vous parlez d'augmentation du SMIC de 0,5 %, il faudrait mettre en parallèle les augmentations de salaire de vos amis au gouvernement. On pourrait multiplier les exemples. On pourrait vous entendre sur le fait que les conseillers de M. SARKOZY montent des sociétés pour livrer des sondages et que les sondages sont livrés à l'Elysée moyennant quelques millions d'euros qui tombent dans les poches desdits conseillers. Quand les parlementaires de gauche veulent se saisir de la question, les parlementaires UMP font voter en vitesse un dispositif qui interdit au parlement de vérifier ces dépenses. Là, vos propos prendraient plus de poids quand vous parlez des mesures d'économie à réaliser au niveau de la Nation. Mais là-dessus vous êtes toujours silencieux.

M. SCHMITT, vous avez raison, je vous rejoins, vous avez dit qu'il fallait penser à l'augmentation des recettes. Bien sûr, il faut penser à l'augmentation des recettes. Mais croyez-vous que c'est le chemin que prend votre patron quand il fait un bouclier fiscal qui

permet de soustraire 15 milliards de recettes à l'Etat ? Croyez-vous qu'il suit votre conseil d'augmenter les recettes quand la réforme de la taxe professionnelle fait que l'allégement d'impôt s'élève à 12 milliards qui sont autant de ressources en moins pour l'Etat ? Je pense que ce n'est vraiment pas une bonne politique. On peut aussi parler du refus de financer les régimes de prévoyance et de retraite qui augmentent le PIB. On peut continuer ainsi toute la soirée.

Je vais revenir un peu sur Champigny. Eh oui mais je répondais à vos propos nationaux.

Sur Champigny, il y a un propos que je ne peux pas accepter, quand vous dites que l'on combat les entreprises. Ce n'est pas acceptable. Dans cette assemblée, quelles que soient nos opinions, on se bat tous pour Champigny et pour que les entreprises, les commerces, les PME, les grandes entreprises soient sur Champigny. D'ailleurs, votre propos est tellement contradictoire que quelques minutes après vous reconnaissez que plus de 300 entreprises se sont installées sur notre commune. Je veux donner, pour ne pas être long dans mon intervention, quelques exemples.

On a une société du CAC 40, Air Liquide que chacun connaît. Air Liquide est une société extrêmement bénéficiaire. Elle pouvait largement choisir de quitter Champigny et de partir où elle voulait en Europe ou en France. Air Liquide a fait le choix de rester à Champigny et de se développer à Champigny. C'est une réponse à vos propos. On peut prendre aussi des grandes entreprises comme la Générale de santé qui vient de moderniser un établissement privé sur la ville et de créer plusieurs dizaines d'emplois. On peut aussi parler du groupe Franprix, cinquième groupe de distribution en France, qui a choisi de s'installer à Champigny. C'est quelque chose de tout récent. Ce sont environ 200 emplois qui sont créés. Vous parliez de la ZAC des Grands Godets. Ils sont installés là bas. Vous pouvez aller les voir. Pour être sur le tissu des PME qui est extrêmement vivant sur notre ville, on a plusieurs zones d'activité. Le taux d'occupation de ces zones d'activité est supérieur à 95 %. On ne peut pas en dire autant de toutes les zones d'activité, que ce soit dans la région francilienne ou en France. Les entreprises qui sont sur Champigny souhaitent rester sur Champigny et elles le prouvent.

J'ai une pensée toute particulière pour deux entreprises. Je terminerai mon intervention là-dessus. L'entreprise Chaput est une menuiserie installée depuis plusieurs décennies sur Champigny. Elle a été victime d'un très grave sinistre le 16 décembre dernier. Nous nous battons pour sauver les 43 emplois de cette entreprise. Il y a deux jours, on était en réunion avec le sous-préfet à Nogent. Le dirigeant de l'entreprise a fait une intervention pour remercier évidemment la Chambre de commerce, les services de l'Etat et la ville de Champigny. Il a répondu au préfet et lui a dit : notre souhait est de rester sur Champigny et avec la ville de Champigny trouver une solution pour poursuivre notre exploitation. Ce soir, avant le conseil municipal, nous recevions - avec les services de la Ville - le repreneur d'une autre entreprise dont je ne vous donnerai pas le nom, qui est installée à Champigny depuis 1947 et dont le dirigeant part à la retraite. Le repreneur est un jeune ingénieur HEC de 28 ans. Je présume, puisque vous avez parlé d'intelligence, qu'il doit avoir un minimum d'intelligence pour être ingénieur, HEC, etc. Il reprend l'entreprise et là aussi, il est venu nous voir parce qu'il souhaite que cette entreprise -qui aurait pu être délocalisée- continue à exercer sur la ville. Je réponds à vos propos qui sont un peu insultants pour l'ensemble de l'assemblée, simplement par ces quelques faits. »

Intervention de M. LEGER.

« Je me permets d'intervenir car j'ai été aussi heurté par les propos de nos collègues de l'opposition. On intervient tous dans un débat sur le contexte budgétaire. On a tous en tête que la situation est assez grave pour la population campinoise, mais partout en France il y a des exemples de gens qui souffrent de la situation et des choix menés au niveau gouvernemental,

pour se permettre d'entendre des caricatures comme celles qui ont été données par nos collègues.

J'ai entendu dans le rapport de M. FAUTRE des chiffres nationaux qui expliquent un contexte. Rien n'est déconnecté. On est bien obligé de parler d'enjeux qui interéchantent les uns entre les autres. On parle de l'ensemble du contexte. C'est cela faire de la politique, c'est regarder l'ensemble des données. Des chiffres correspondaient sur Champigny. Ce budget qui a été présenté, il est maîtrisé. Les dépenses sont maîtrisées compte tenu des contraintes qui nous sont faites. En revanche, j'ai entendu des choses que j'ai découvertes. Le collègue de l'UMP s'inquiète du niveau des retraites. J'ai cru comprendre cela dans son intervention. Ou du niveau du SMIC trop bas à son goût. C'est une contradiction majeure avec ce que j'entends au niveau national. J'ai fait une découverte. C'est qu'il était pour une hausse du SMIC et des retraites. Dans les futurs mois, au vu des dossiers nationaux que l'on aura à discuter ou que l'on pourra aborder, on va avoir beaucoup du soutien du côté de nos collègues. J'ai aussi entendu qu'il était un grand partisan qu'il fallait arrêter avec le logement social. Quand on vit à Champigny et que l'on est au contact de la population à Champigny, que l'on sait le nombre de demandeurs de logement social parce que les logements sociaux sont des logements qui restent accessibles à une population qui a moins de moyens, vous savez très bien, se battre en ce moment dans un contexte de manque de logements à ce point, se battre pour qu'il y en ait encore moins, c'est franchement être en décalage total avec l'aspiration des gens et ce qu'ils attendent. Ensuite, être des partisans aussi farouches de la mixité sociale mais seulement à Champigny... En revanche, sur Nogent, Saint Maur, Le Perreux, toutes les villes qui nous entourent qui ne respectent pas la mixité sociale, qui sont comme par hasard des villes dirigées par l'UMP, je n'ai entendu aucun mot. Ce n'est pas vraiment quelque chose qui a l'air d'intéresser, cette mixité sociale. A Champigny, en revanche, elle est très importante.

Ces propos, c'est pour démontrer que c'est réellement une caricature. On ne va pas intervenir plus longtemps. Pareil sur les déficits qui sont l'argument massue aujourd'hui du gouvernement quand on sait qu'un déficit se creuse comme on veut avec une exonération sociale pour les patrons, etc. On connaît cela aux niveaux des retraites, de la Sécurité sociale, etc. Je vais voter ce budget au moment où il faudra le voter. C'est un budget équilibré. On le prend dans une situation de gravité. On est aussi très pressé, on pense qu'une bonne majorité de la population est pressée aussi de pouvoir se saisir d'un bulletin de vote pour mettre fin à ce pouvoir vraiment tourné contre les conditions de vie des gens, les plus modestes, au profit d'une minorité de privilégiés dont je pense que l'on a entendu des représentants ce soir, de vaillants défenseurs. »

Intervention de M. CHEVALIER.

« Je voulais simplement dire à M. DESSEIGNE que j'étais au conseil municipal. Je n'ai pas de place encore au conseil des ministres. Si j'étais au conseil des ministres, sachez que j'aurais aussi une liberté de parole à leur égard. Il n'y a pas problème. En revanche, je vous ai posé deux questions précises. Vous m'avez parlé de l'Air Liquide. Je vous ai posé deux questions précises. Vous n'avez pas répondu à mes questions. Quant à notre jeune collègue, je veux le dire, il doit être le seul à ne pas savoir que je ne fais pas partie de l'UMP. »

Intervention de M. le Maire.

« Juste un mot sur l'ANRU parce que cela a été évoqué deux fois par nos collègues. La première fois, je crois que c'est M. SCHMITT qui disait : voilà une formidable aide de l'Etat. Je voudrais faire une toute petite correction. Il ne s'agit malheureusement plus d'une aide de l'Etat. Je parlerai quand même de solidarité nationale. Mais c'est la solidarité de l'argent des salariés puisque c'est le 1 % entreprises qui aujourd'hui fait les 47 millions d'euros que nous allons toucher concernant le Bois l'Abbé. C'est bien la solidarité nationale mais ce n'est plus le

ministère du Logement. Quand Mme BOUTIN a fait main basse sur les caisses du 1 % logement, on ne peut pas dire que cela a été quelque chose d'extrêmement positif. Là encore l'Etat a transféré ses responsabilités de solidarité nationale vers d'autres. Les partenaires sociaux, d'ailleurs aussi bien patronaux que syndicalistes, ont dénoncé cette façon de faire.

Et puis M. FUCHS a évoqué le fait que dans nos investissements, dans ce qu'il avait pu en voir, cela faisait 40 % pour l'ANRU. Je ne sais pas si le chiffre est exact mais vous ne devez pas être loin. A ce sujet, je voulais vous dire, d'abord, la première chose c'est justement parce que l'on s'est battu que l'on a obtenu l'amélioration de ces quartiers tels qu'ils ont été conçus, aussi bien dans les années 30 que les années 60, par des plans d'Etat, je le rappelle. Ce n'est pas nous qui avons choisi le développement de Champigny tel qu'il s'est fait. Ce n'est pas la population qui a été associée. Ce sont des plans centraux. A l'époque, SELLIER et puis il y a ensuite la DATAR avec M. NUNGESSER qui a posé la première pierre, etc. Donc, des plans d'Etat. Pour la rénovation dans ces quartiers - qui ont servi, on le sait bien, à vider la population modeste de Paris pour l'installer à 10 kilomètres - eh bien il est légitime qu'il y ait de la solidarité nationale. Vous avez remarqué comme moi que ces travaux sont largement subventionnés et heureusement. Il n'était pas juste de demander aux campinois une sorte de double peine. Déjà, ils ont vécu des aménagements avec des contraintes énormes, la prise en charge de la construction des écoles, la prise en charge de l'aide à toutes ces familles qui sont campinoises et complètement chez elles aujourd'hui, et puis ensuite le jour où il faut rénover, reprendre en profondeur l'urbanisme dans ces secteurs, il aurait fallu faire exploser les impôts locaux pour y arriver ? Cela n'aurait pas été juste. Dans un investissement qui reste soutenu par rapport aux difficultés financières que nous rencontrons, nous avons raison de nous être inscrits dans le processus de l'ANRU. Nous avons eu du mal à obtenir les contenus. Nous les avons construits avec les habitants. On voulait nous forcer la main pour changer de population. On a fait pour les campinois.

Je trouve qu'il est légitime que nos investissements soient largement orientés sur ces opérations de rénovation urbaine pour deux raisons. Comme je le disais, parce que ce n'est pas à charge, cela ne plombe pas les finances campinoises puisque nous avons obtenu des crédits d'Etat et l'investissement d'un certain nombre de bailleurs. En second lieu, on fait du lien avec le reste de la ville. Quand on améliore la vie dans ces quartiers, quand on reconstruit à l'extérieur de ces quartiers puisque vous savez que l'ANRU nous fait obligation de reconstruire à l'extérieur, on tisse des liens nouveaux, on fait du lien commun dans tous Champigny. Quand cela va mieux dans ces quartiers, cela va mieux pour tout Champigny.

Je voulais l'indiquer car si on faisait systématiquement la remarque que vous avez faite, on peut la faire pour se rendre compte des proportions, cela ne me choque pas. Mais si on la systématisait, et je ne voudrais pas que l'on aille dans ce sens, on pourrait dire qu'en gros on n'en fait que pour les quartiers ANRU et pas pour les autres. Ce n'est pas votre propos. Mais je voyais venir la critique éventuelle qui aurait pu être relayée par d'autres. Je voudrais d'ores et déjà dire que ce n'est pas le cas. La question est peut-être légitime. Elle est venue dans un conseil de quartier, celui de Coeuilly. Les gens ont dit : comment se fait-il qu'il y a tant de travaux au Bois l'Abbé et que l'on ne fait pas nos rues ? Oui, mais les travaux au Bois l'Abbé, on parlait surtout à l'époque de la construction de la Maison pour tous, c'était 14 ans de retard du Grand projet de ville dû par l'Etat à Champigny. Cela a été une anticipation de l'ANRU que l'on a obtenue de haute lutte. Donc, quelque chose de solidaire pour toute la ville et en même temps quelque chose qui n'oppose pas les gens entre eux mais qui les unifie. Je voulais insister là-dessus, sinon on pourrait glisser vers quelque chose que je ne souhaite vraiment pas comme débat, qui opposerait les quartiers entre eux. On a trop coutume au niveau gouvernemental d'opposer les fonctionnaires aux gens du privé, d'opposer les chômeurs à ceux qui ont du "boulot", d'opposer ceux qui ont une retraite à ceux qui ne l'ont pas, etc. On ne va pas faire ainsi à l'intérieur de Champigny. On est tous campinois.

Vous vouliez faire une petite remarque, M. FUCHS. Je vous donne la parole. »

Intervention de M. FUCHS.

« J'ai fait cette observation uniquement parce qu'il a été question de ces engagements auparavant. Et je voulais souligner que c'était des engagements contractuels justement de la ville dans le cadre de l'ANRU. Je souhaitais simplement parce que j'ai fait un calcul, vous disiez que je ne suis pas tombé juste mais ce n'est pas très clair dans le contexte. Ce n'est pas du tout la question d'opposer mais c'est de voir la qualité et l'importance de l'effort ... C'était donc une question de compréhension du futur budget que j'ai posée. »

M. le Maire

« Tout à fait mais c'est bien dans le sens de le valoriser comme un geste pour tout Champigny. Je l'entends bien ainsi. »

Intervention de M. SCARPETTA.

« Tous les gens qui écrivent leurs discours avec des faucilles et des marteaux, c'est très bien. Sauf que l'on ne peut pas écrire n'importe quoi. C'est-à-dire que quand on parle de résistance, chez moi qui suis un Alsacien d'origine, la résistance, je peux vous dire que cela a quelque chose de noble face à un oppresseur, Madame. Alors, dire que vous êtes en résistance, excusez-moi mais cela me choque...

Le deuxième point que je voudrais vous dire, c'est que tous ces discours que j'ai entendus, souvent de tous bords, sont démagogiques et je trouve cela un peu triste. On se serait cru...

...en Union soviétique. Je souhaiterais que l'on parle de Champigny et moins du national. Peut-être que certains ont des ambitions nationales, mais refrénez-les et parlons de Champigny. »

Réponse de M. le Maire.

« Monsieur SCARPETTA, je vous rappelle à l'ordre. Ici, on n'a pas l'habitude de s'invectiver comme vous venez de le faire. Tout le monde a la parole. Il n'y a pas de temps de parole minuté. Vous avez remarqué que dans ce conseil municipal, quitte à se coucher tard, cela nous arrive parfois, chaque groupe intervient. Il y a même la réponse qui n'est pas obligatoire.

Deuxième chose, ... il se trouve que, ici, les forces politiques y compris celles de la résistance, elles avaient les symboles que vous jetez dans la boue, devant tout le monde, devant ce conseil. Oui, c'est ainsi, à Champigny le premier résistant qui a fait sauter un train rue du tunnel, c'était au tout début de la résistance, il n'y avait encore rien ailleurs. C'était un ouvrier italien. C'est vrai qu'il était communiste. Donc, ne vous permettez pas ici ce niveau d'injure. »

M. SCARPETTA.

« Sortez de vos discours ce mot de résistance qui est noble... et respectez-le. »

M. le Maire.

« Ecoutez, ici on ne se moque pas du mot résistance. Cette année, le Musée de la Résistance nationale, dans lequel la ville est très impliquée, fait l'essentiel de son travail sur l'Appel du 18 juin. N'en rajoutez pas et restons courtois. On vient d'avoir un débat budgétaire. Si en fin de ce débat budgétaire, vous jetez des noms de partis, des symboles au milieu de cette assemblée, vous n'allez pas du tout dans le sens que vous prétendez améliorer. »

Le conseil municipal prend acte des orientations budgétaires présentées

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT

2

Accueil des élèves d'élémentaires des classes de CP de 18 heures à 19 heures après les études dirigées – Expérimentation sur 5 groupes scolaires.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics, Personnel communal Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme ZELIOLI.

Intervention de M. JEANNE.

« Sur cette délibération, on trouve que c'est une excellente idée. D'ailleurs, c'était un point commun à la fois de votre programme municipal et du nôtre. On ne peut donc qu'abonder dans ce sens. Simplement, on aurait une proposition à vous faire à partir du moment où, comme Mme ZELIOLI l'a très bien expliqué, les enfants de CP en question vont dans les centres de loisirs qui se vident un peu plus à partir de 18 heures, sur le créneau 18-19 heures, et que c'est fait à titre expérimental, et donc il n'y a pas de coût supplémentaire, ne pourrait-on pendant cette période jusqu'au mois de juin le tester à titre gratuit ? Il faudrait voir l'impact que cela peut avoir si cela rencontre un public. Je pense que cela en rencontrera un. Sur le choix des sites qui ont été faits, on peut en discuter. C'est expérimental. Cinq sites sont choisis. Il faut voir comment cela demeure, dans l'évolution sur les mois en question. Mais jusqu'à la fin de cette année scolaire, on pourrait tout à fait envisager que cette mesure soit gratuite de telle manière à voir si l'on arrive à générer un service qui corresponde à la demande sur ce créneau. Et donc, il avait bien été précisé en commission qu'il y aura par la suite, si vous acceptez cette proposition, de toute façon deux tarifs entre 16 h 30 et 18 heures et entre 16 h 30 et 19 heures, ce qui est important pour ne pas faire supporter le coût global de cette mesure à l'ensemble des gens qui ne seraient pas forcément intéressés par ce service. »

Réponse de Mme ZELIOLI.

« En fait, vous voulez que l'expérimentation soit gratuite pour les familles ? »

M. JEANNE

« Puisqu'il n'y a pas de coût supplémentaire, il n'y a pas de raison qu'il y ait des recettes supplémentaires. On le teste. »

Mme ZELIOLI

« Le risque est que les familles mettent leurs enfants et là cela pourrait avoir un coût. »

Intervention de M. le Maire.

« Pour être plus clair, pourquoi une participation ? Parce qu'il y a extension d'un service. Pourquoi faire gratuit alors que l'on sait que l'on va demander une participation ensuite ? Il faut être clair avec nos concitoyens. Il ne faut pas leur raconter d'histoire. Je ne propose pas du tout d'aller dans votre sens. Effectivement, on l'a fait parce que des personnes nous disent être prêtes à payer, j'en ai rencontré, une petite participation si cela évite de trouver une tierce personne qui tout de façon est rémunérée la plupart du temps. C'est simplement un complément sur la base de l'existant tel qu'il est, avec une petite contribution familiale parce

qu'il faut aussi que l'on puisse le faire dans les meilleures conditions d'accueil, de sécurité, de professionnalisme. Il faut que l'on s'assure que, d'abord, on n'est pas débordé par le nombre et, ensuite, qu'on le fait avec l'encadrement nécessaire. Il est évident que l'on a des contraintes. S'il y avait un nombre d'enfants, je ne le pense pas, imaginez qu'il y ait 100 % des enfants ayant droit qui répondent, il nous faudrait recruter. On aurait besoin de cette participation de toute façon. Il est juste, il y a un service, il y a une prestation, on est dans le périscolaire. Il y a une participation familiale. Je pense que le service rendu est tout à fait intéressant pour les familles. »

Intervention de Melle LE LAGADEC.

« M. JEANNE, je suis un peu étonnée de vous entendre proposer la gratuité quand il y a à peine un quart d'heure, vous critiquiez le budget de fonctionnement trop élevé. Nous proposons justement de fonctionner et de l'abonder. Je suis un peu étonnée de votre point de vue. Il me semble, c'est ce que M. le Maire vient d'avancer, que c'est un nouveau service. Je peux ajouter que c'est un service très attendu par les familles. Un sondage avait été effectué sur Marcel Cachin par la FCPE présente auprès des parents d'élèves. Ces derniers s'étaient déclarés tout à fait prêts à payer pour ce service. J'espère d'ailleurs qu'il sera éventuellement étendu aux autres écoles qui le souhaiteraient. Et éventuellement à d'autres niveaux d'ailleurs. Je rappelle que c'est soumis au quotient familial. »

Intervention de M. JEANNE.

« Simplement, sans être très long sur cette délibération qui ne pose pas de problème sur le fond, il n'est pas question de dire que l'on ne va pas faire payer. C'est un service complémentaire, il faut le faire payer mais au-delà de la période scolaire. On est dans une phase expérimentale. Je parlais simplement de la phase expérimentale.»

M. le Maire

« Cela risque de fausser l'expérience, M. JEANNE. »

M. JEANNE

« Tout dépend d'une chose. Si vous me permettez de finir ma phrase, je vais aller plus loin. Tout dépend de la communication que vous ferez de ce type de service. Allez-vous faire une information large ? Quand vous disiez 100 % des enfants accèdent, on n'est pas dans ce cadre. Vous le savez très bien. Grosso modo, 30 % des enfants restent au-delà de 16 h 30. On ne sera jamais à 100 % puisqu'il n'y a plus que 30 % qui sont là à 16 h 30. On sera globalement aux alentours des 10 ou 15 %. »

M. le Maire

« Je vous propose de faire le bilan en juin. Donc, on reviendra devant le conseil avant de généraliser si cela semble répondre vraiment aux besoins des familles. »

ADOPTE L'UNANIMITE des suffrages exprimés

44 votes pour dont 6 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – « Gauche citoyenne / Europe écologie » - groupe UMP – groupe Divers droite)

2 abstentions

(Mouvement démocrate « La passion de Champigny)

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT

3

Reversement de 12.000 euros à la classe relais du collège Elsa Triolet correspondant à une subvention versée par les services de l'Etat à la Ville de Champigny sur Marne pour le fonctionnement de cette classe relais.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration Collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments Communaux

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par Mme ZELIOLI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

4

Instauration de la taxe de séjour sur le territoire communal

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et développement urbain, Politique du logement et amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics, Personnel communal Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. DEFRANOUX.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRETION DES POLITIQUES CULTURELLES

5

Fixation du tarif des exposants à la Biennale d'arts contemporains 2010 (le CRAC), prévue du vendredi 21 mai au mardi 8 juin 2010

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances, Marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par Mme KENNEDY.

« Le rapport concerne le CRAC (Créations, Réalisations, Artistiques Campinoises) 2010 qui est une biennale. Ce salon d'arts actuels existe depuis 23 ans. Cette année nous fêterons sa 12^{ème} édition qui réunira, du 21 mai au 8 juin, environ 50 plasticiens sur 3 lieux : le hall de l'hôtel de ville, la salle Jean Morlet mais aussi la Maison des Arts Plastiques. Il vous est

proposé ce soir d'approuver la fixation du tarif des exposants à 40 €. La tarification qui n'a pas été révisée depuis plusieurs saisons augmente donc de 5 €.

Comme lors des précédentes éditions, il s'agit de faire découvrir au public champinois des réalisations contemporaines. L'artiste d'honneur (carte blanche) cette année sera Michel Costiou dont un travail artistique sera présenté dans la salle du Conseil Municipal, en s'intégrant à la configuration des lieux et à son fonctionnement habituel.

Depuis sa création, le CRAC s'est progressivement transformé : les plasticiens continuent à bouleverser les codes de représentation de l'œuvre d'art. Il évolue d'année en année amalgamant installations, photographies, sculptures, peintures. Les artistes utilisent de plus en plus des matériaux liés à notre société de consommation. Ainsi, la ville de Champigny, depuis de nombreuses années, s'attache à impulser une pratique culturelle en direction des champinois de tout âge qui participe au rayonnement des arts plastiques au travers de festivals (Arts Ephémères), de salons, d'expositions et grâce à l'enseignement dispensé à la Maison des Arts Plastiques. Par son originalité, son accessibilité, cette initiative a su fidéliser son public.

Je suis donc satisfaite que nous puissions maintenir cette initiative en 2010 et plus généralement que la culture accessible à tous reste un choix majeur dans nos orientations budgétaires parce qu'elle contribue à construire l'intelligence de l'être humain dans une société qui aujourd'hui tend à entraver son épanouissement.

Pour le CRAC, deux prix seront offerts :

- le 1^{er} par un jury ouvert au-delà d'artistes. Le lauréat se verra offrir en 2011 par notre ville, une exposition personnelle, l'impression d'une brochure et l'acquisition d'une œuvre d'une valeur de 3200 €.
- Le 2^{ème} prix du « jeune public » sera attribué par les enfants de nos écoles et de centres de Loisirs qui découvriront des œuvres avec les médiatrices culturelles.

Le lauréat se verra offrir une exposition à la galerie de la Maison des Arts Plastiques et l'impression d'une plaquette. »

ADOpte A L'UNANIMITE

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

6

Périmètre d'étude et d'intervention foncières dénommé « Union/Jaurès » à vocation de dynamisation de la mixité urbaine et de développement d'activités économiques au droit des numéros 77 à 89 rue Jean Jaurès, 6, 16 et 18 rue de l'Union et 3 rue Dupertuis.

1 - Demande formulée auprès du SAF'94, agissant pour le compte de la Ville de Champigny sur Marne, de procéder à l'acquisition et au portage foncier de la parcelle bâtie sise 3 rue Dupertuis cadastrée section Z n° 36 pour une superficie d'environ 451 m² appartenant à Monsieur et Madame BALLESTER André, située dans le périmètre moyennant le prix de 455.000 € dont 17.000 € euros de commission d'agence à la charge du vendeur.

2 - Approbation de la convention de portage foncier à intervenir entre la Ville de Champigny sur Marne et le SAF'94.

3- Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au Maire ayant reçu délégation) de signer la convention ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

4 - Moyens de financement.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et amélioration de l'habitat, Développement Economique, Emploi, Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. CHARLES.

M. le Maire

« Y a-t-il des interventions ? Je rappelle que l'on a déjà largement débattu de ce secteur il y a peu de temps. »

M. CHEVALIER

« Tout à fait, je m'en souviens. Comme on vous avait demandé de nous donner un projet plus global sur cet îlot Georgetti, que nous n'avons pas aujourd'hui des explications complémentaires... »

M. le Maire

« En trois semaines, c'est difficile. »

M. CHEVALIER

« Bien sûr. Nous ne changerons pas en trois semaines notre vote qui était négatif. »

Intervention de M. FUCHS.

« Votre périmètre Union-Jaurès aurait dû englober toute la superficie entre les rues Thiers, Dupertuis, Jean Jaurès, Union, Georgette et Marcel Sembat.

Mais votre périmètre en fait est restreint, ne prend pas en compte les angles (sauf le moins intéressant celui du coin Union-Sembat) dont on sait qu'ils jouent un rôle important dans ce genre de projet. Lorsqu'en décembre, j'ai posé la question de l'intégration du Mac Do dans le périmètre, vous m'avez répondu coût. Lorsque par courrier je vous ai demandé des précisions vous avez fixé ce coût à environ 1M€ et maintenant vous nous demandez d'engager 455.000 € pour un aménagement d'accès ? En fait de périmètre d'étude, vous avez déjà fait vos choix. Je crains que ce ne soient pas les bons.

L'achat que vous nous demandez d'approuver ce soir préjuge d'un accès ou d'une sortie (ou les deux) par la rue Dupertuis. Ceci est totalement irréaliste dans le cadre du plan de circulation actuel du centre ville. Il faudra une modification de celui-ci et du PDU. Vous n'en parlez pas. Ne serait-il pas nécessaire de réfléchir sur ce problème assez difficile à résoudre avant de se lancer dans un achat ? »

Intervention de M. SCHMITT.

« Je rejoins ce que vous avez dit tout à l'heure. Finalement, comme rien ne change, notre vote ne change pas non plus. »

Intervention de M. CHARLES.

« Les chiffres que l'on vous a communiqués n'empêchent pas demain d'intégrer ce commerce dont on a bien saisi, grâce à vous d'ailleurs, qu'il était fondamental. On vous a donné quitus de votre idée. Il n'est pas demain impossible que ce commerce vienne, comme d'autres commerces, s'intégrer. C'est différent de s'intégrer et de participer à une opération à tiroirs par exemple, comme certains vont le faire, comme la banque - dont j'ai parlé la dernière fois - va le faire, que d'acquiescer une valeur commerciale dont le Maire vous a donné le montant qui est

extrêmement élevé. S'agissant de la valeur commerciale, il ne s'agissait pas des murs. On ne parlait que de la valeur commerciale si vous avez bien saisi la communication du Maire. Là, il s'agit des murs, d'une entité foncière qui offre du COS, des capacités de droit à bâtir. Pour répondre à l'impatience légitime de M. CHEVALIER, je ne suis pas, le Maire l'a dit, en capacité de donner des détails qui permettraient de dire ce que l'on va faire. Chacun ici peut tout à fait le comprendre. Dire aujourd'hui que l'on va sortir ou rentrer par là, je ne me permettrai pas de le dire. C'est totalement présumer des choses qui ne sont pas du tout ni étudiées ni écrites, de le penser. Ce n'est pas impossible non plus. Comme il n'est pas impossible que le périmètre évolue. On avance vers quelque chose qui va donner lieu, on l'avait affirmé au conseil municipal, à une mise en concurrence je l'espère au cours du printemps. Cette mise en concurrence va amener l'ensemble de l'assemblée à examiner ce cahier des charges. Il pourra alors mesurer les impacts que peut avoir cet aménagement au regard des programmes que nous serons amenés à définir ensemble en termes de logements, d'activités, de commerces, de parking, de services publics, etc. Je pense que la question va venir en débat mais aujourd'hui il paraît totalement impossible de répondre à votre demande de précisions. Ce serait faire le débat avant qu'il puisse avoir commencé. Personnellement, je ne m'en donnerai pas le droit. »

ADOPTE A LA MAJORITE

39 votes pour dont 6 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – « Gauche citoyenne / Europe écologie » -

Mouvement démocrate « La passion de Champigny)

7 votes contre

(groupe UMP – groupe Divers droite)

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

7

Groupement de commandes à intervenir entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles.

Convention constitutive du groupement.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention constitutive du groupement.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

4^{ème} commission : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits de femmes

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

Rapport présenté par M. KUENGIENDA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

8

Rue de Bernau - Allée Watteau et rues Engels et de la Remise du Verrou – Demandes d'aides financières

1. Création de réseaux d'eaux usées rue de Bernau

Coût global de l'opération estimé à 92 750 € TTC.

Aides financières estimées à 39 289 € à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

- une subvention de 30 % du montant HT des travaux pour la création du réseau d'eaux usées, et

- un prêt à taux 0 sur 15% du montant HT des travaux pour la création du réseau d'eaux usées.

2. Création de réseaux d'eaux usées allée Watteau, rues Engels et de la Remise du Verrou et réhabilitation du réseau d'eaux pluviales allée Watteau

Coût global de l'opération estimé à 672 000 € TTC.

Aides financières estimées à 129 415 € à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

- une subvention de 30 % du montant HT des travaux pour la création du réseau d'eaux usées,

- un prêt à taux 0 sur 15% du montant HT des travaux pour la création du réseau d'eaux usées.

- une subvention de suivi animation correspondant à 35% du montant TTC de la facture de l'étude.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de solliciter des aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de signer tout document utile à cet effet.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. LAMBERT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9

Travaux de désamiantage des équipements communaux de la Ville

Marché à bons de commande, sans minimum ni maximum, applicable pour une durée de 4 ans, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics :

Approbation du dossier de consultation des entreprises.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant délégué d'engager la procédure d'appel d'offres ouvert correspondante et de signer le marché à intervenir à l'issue de la consultation.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme ETTORI.

Intervention de M. FUCHS.

« On se décide à désamianter complètement les bâtiments municipaux et d'après ce que j'ai compris les écoles. Cette opération a été faite de façon incomplète. En 2000 lorsque qu'il a été procédé au désamiantage de l'école Maurice Denis, on avait omis de retirer les dalles. Notre association Forum des Boucles de la Marne l'avait signalé par courrier à M. le Maire, sans réponse de sa part. Nous avons signalé dans le n° 12 de notre Journal en date de janvier/février 2001 le caractère très partiel de cette désamiantation. Aujourd'hui on nous propose une désamiantation totale. On ne peut qu'approuver tout en regrettant le retard.

Toutefois j'aurai quelques questions à poser concernant ce problème

1/ Pourquoi une pratique par bons de commande sans mini ni maxi ?

2/ Cette désamiantation concerne-t-elle aussi les anciennes halles du marché Jean Vilar, la partie actuellement fermée des halles de Stalingrad ?

3/ Quel type d'amiante ?

4/ Quel type de produits : dalles de sol et cloisons représentent l'essentiel du produit contre seulement 30m2 de flochage. Pourtant il est fait état de la présence dominante d'amiante friable. Cela signifie-t-il que les dalles ou les cloisons sont en mauvais état ?

Et j'ajouterai à mes questions quelques remarques. Dans le dossier technique que j'ai pu consulter en mairie vous insistez fort justement sur le respect des mesures pour empêcher toute pollution, je dirais, « collatérale » liée à l'enlèvement de l'amiante et en particulier sur l'évacuation des déchets amiantés. Il faut que les services municipaux veillent scrupuleusement au respect de leurs obligations par les entreprises. Lors de la dépollution de Maurice Denis, des « bags » de 500kgs à double enceinte en plastique souple contenant l'amiante à évacuer sont restés à deux reprises stockés sur le trottoir pendant le week end. De tels sacs, conformes aux prescriptions réglementaires du confinement de ces produits, peuvent toutefois être éventrés à l'aide d'un simple canif. Les services municipaux doivent donc contrôler de façon stricte l'enlèvement conformément au cahier des charges. Les actes de vandalisme stupide sont malheureusement fréquents.

Je souhaite ajouter quelques mots à ce sujet sur des problèmes qui ne sont pas de notre ressort mais qui méritent amplement votre attention.

Lorsque les problèmes du désamiantage se sont posés dans l'urgence, on a fait travailler sur les chantiers des travailleurs souvent d'origine africaine qui ne bénéficiaient d'aucune formation, d'aucune protection, ni d'aucun suivi médical et que l'on renvoyait ensuite chez eux. C'est l'intervention syndicale qui a permis que soient adoptées les règles rigoureuses aujourd'hui en vigueur sur tous les chantiers.

S'il est important en ce qui concerne les centres d'enseignement que la désamiantation soit totale et que soit assurée la protection des élèves et des étudiants, il ne faut pas oublier que les personnels, enseignants et autres passent des périodes importantes de leur vie en ces lieux et que les risques s'accroissent avec la durée d'exposition. Le ministère de l'éducation n'exerce toutefois qu'un suivi très modeste de ceux ses personnels qui ont pu subir de telles expositions et ce maigre suivi s'arrête à la fin du service actif et au passage à la retraite. »

Intervention de Mme ETTORI.

« Vous avez posé beaucoup de questions. On apportera des réponses écrites bien évidemment. Nous prendrons de toute façon les précautions nécessaires, nous le faisons déjà puisque nous avons fait un tableau récapitulatif. Vous voyez essentiellement que l'amiante friable n'est ni dans les classes ni dans les grandes surfaces mais essentiellement dans les chaufferies ou quelquefois dans les escaliers, où les élèves et les enseignants et tous les personnels ne restent pas très longtemps. Vous avez le tableau qui a été mis dans votre dossier. Vous voyez que l'essentiel, c'est de l'amiante non friable. On est très attentif mais il n'y a pas de danger comme

vous l'avez signalé notamment sur les lieux de l'université de Jussieu. Voilà ce que je pouvais vous apporter comme réponse. Le reste vous sera fourni par écrit effectivement parce que notamment le produit utilisé, je n'en sais rien. Les services techniques vous le diront de façon plus précise. »

Intervention de M. le Maire.

« Peut-être un mot sur pourquoi un minimum et un maximum. Sous réserve de correction par l'administration si je me trompais, l'avantage de ne pas mettre de minimum, c'est que l'on n'est pas obligé de dédommager l'entreprise si on ne mobilisait pas tout de suite. Voilà, pour faire le point, je vais aller dans le même sens que Mme ETTORI, dans nos bâtiments, on a essentiellement des dalles de sol et des colles pour ces dalles qui contiennent de l'amiante. C'est le problème majeur. Ensuite, on a quelques cloisons traitées en coupe-feu. On a des matériaux d'amiante-ciment qui sont souvent des colonnes d'aération soit de chaufferie soit de sanitaires, qui sont en fibrociment. On a des joints de façade. Les problèmes ne sont pas les mêmes. On a peu de matériaux friables. Ils sont pour la totalité, je crois, dans des zones où l'on n'accède pas sans accréditation, à savoir les chaufferies. Ces chaufferies, il faudra les traiter évidemment mais on n'envoie pas d'enseignant ou d'enfant dans ces secteurs. Il y a que la chaufferie du gymnase Baquet qui là aussi n'est pas accessible au public, qui pose les mêmes problèmes de matériaux friables.

Comme cela a été souligné à juste titre par notre collègue M. FUCHS, il y a à la fois les risques si cela se dégradait et des risques pour ceux qui viennent intervenir dessus. Donc, il ne faut pas qu'un ouvrier soit amené à percer, poncer ou décoller sans le savoir. Le danger existe aussi si le matériau se dégrade, s'effrite ou se décolle. Dans les autres cas, il est souhaitable que l'on retire tout matériau et c'est ce à quoi on va s'atteler maintenant. On a déjà localisé complètement les matériaux, leur état dans tous les bâtiments. On a un dossier technique amiante qui est constitué depuis quelque temps. Cela nous a permis de préciser la surveillance nécessaire. En 2009, la synthèse que vous avez a été réalisée pour mettre à jour notamment le dossier des écoles. Il y a eu une information aux parents et aux directeurs d'école puisqu'il y a eu une réunion le 3 décembre avec les inspecteurs d'éducation nationale et tous les directeurs ont à leur disposition le descriptif exact des problèmes éventuels de leur école. On est prêt, en fonction de leurs besoins, je le dis pour les collègues qui sont dans les conseils d'école, on peut faire un conseil d'école là-dessus, pour que les parents et les enseignants aient tous les éléments, qu'ils soient en toute connaissance des problèmes rencontrés. Evidemment, on va traiter les aspects prioritaires selon les difficultés rencontrées. Soit il y a besoin d'une dépose rapide de matériaux si on constate une dégradation ou une perte de stabilité. Soit à chaque rénovation, on profite d'un réaménagement, d'un entretien, pour retirer tout ce qui est amiante. Soit on aura à suivre un plan d'action progressif. On avait déjà effectué des travaux importants de désamiantage. Cela a été évoqué parce qu'ils n'ont pas tous été complets. En même temps, il faut quand même considérer ce qui a été fait. Ce n'est pas rien. Le groupe scolaire Marcel Cachin par la démolition reconstruction, la maternelle Politzer, les grosses réhabilitations à Joliot-Curie maternelle, Eugénie Cotton élémentaire.

Souvent on met le désamiantage dans l'appel d'offres global évidemment quand on a un gros chantier. On a fait aussi des appels d'offres plus spécifiques. C'est pour cela que ce soir, il vous est proposé de se donner un nouvel outil. C'est la délibération que vous avez sous les yeux, qui vous a été présentée par Mme ETTORI. C'est un marché à bons de commande de travaux de désamiantage qui permet d'être en capacité de démarrer très vite, à chaque opportunité selon les besoins, des interventions sans délai. On peut vous indiquer d'ores et déjà que, dans les esquisses budgétaires qui vous seront évidemment données à voter en mars dans le budget global, on prévoit un crédit de 300.000 euros par an pour engager des tranches d'intervention pour résorber peu à peu ce problème. Je voulais vous donner ces précisions

parce que l'on a déjà fait une bonne partie du chemin. Il reste encore énormément de bâtiments concernés par ces matériaux qui posent problème. C'est malheureusement le cas dans toutes les constructions d'avant les années 70. C'est vrai aussi pour les constructions HLM ou privées de collectifs, très nombreux. Ces histoires de colle, de dalle et de flocage des chaufferies, il y en a encore énormément. On s'attelle à ce travail de façon conséquente pour le résorber dans les meilleurs délais et surtout on est extrêmement vigilant s'il y avait, à un moment donné, des matériaux fragilisés qui pourraient être dangereux pour les gens qui sont amenés à les côtoyer. Voilà, c'est une mobilisation qui nous permettra d'intervenir sans préalable ou sans grand chantier préparé à cet effet, tout simplement dans un cycle assez rapide d'intervention. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

10

Avenant n°1 au marché relatif aux vérifications réglementaires dans les établissements recevant du public des systèmes de désenfumage, des moyens de secours, des installations électriques, de gaz, de chauffage, des ascenseurs, des appareils de cuisson et des espaces scéniques avec APAVE Parisienne.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ledit avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme ETTORI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11

Avenant n°2 au marché de maintenance, de dépannage et de travaux pendant l'année 2008 (marché reconductible en 2009, 2010 et 2011) sur les installations téléphoniques des bâtiments communaux, avec ITC SYSTEMES.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ledit avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme ETTORI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12

Avenant n°1 au marché d'entretien, de maintenance et de réparation des jeux, des aires collectives de jeux et des matériels sportifs implantés dans la Ville pour l'année 2007 (reconductible pour 2008, 2009 et 2010) avec ETEM.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ledit avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux - Environnement et Développement durable - Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. LECUYER.

Intervention de Melle LE LAGADEC qui demande si la crèche Dolto est prise en compte.

M. LECUYER répond que cet équipement a bien été pris en compte.

ADOPTE A L'UNANIMITE